

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial



Réunion publique

Mardi 23 Mai 2023

La CCVE en 2045

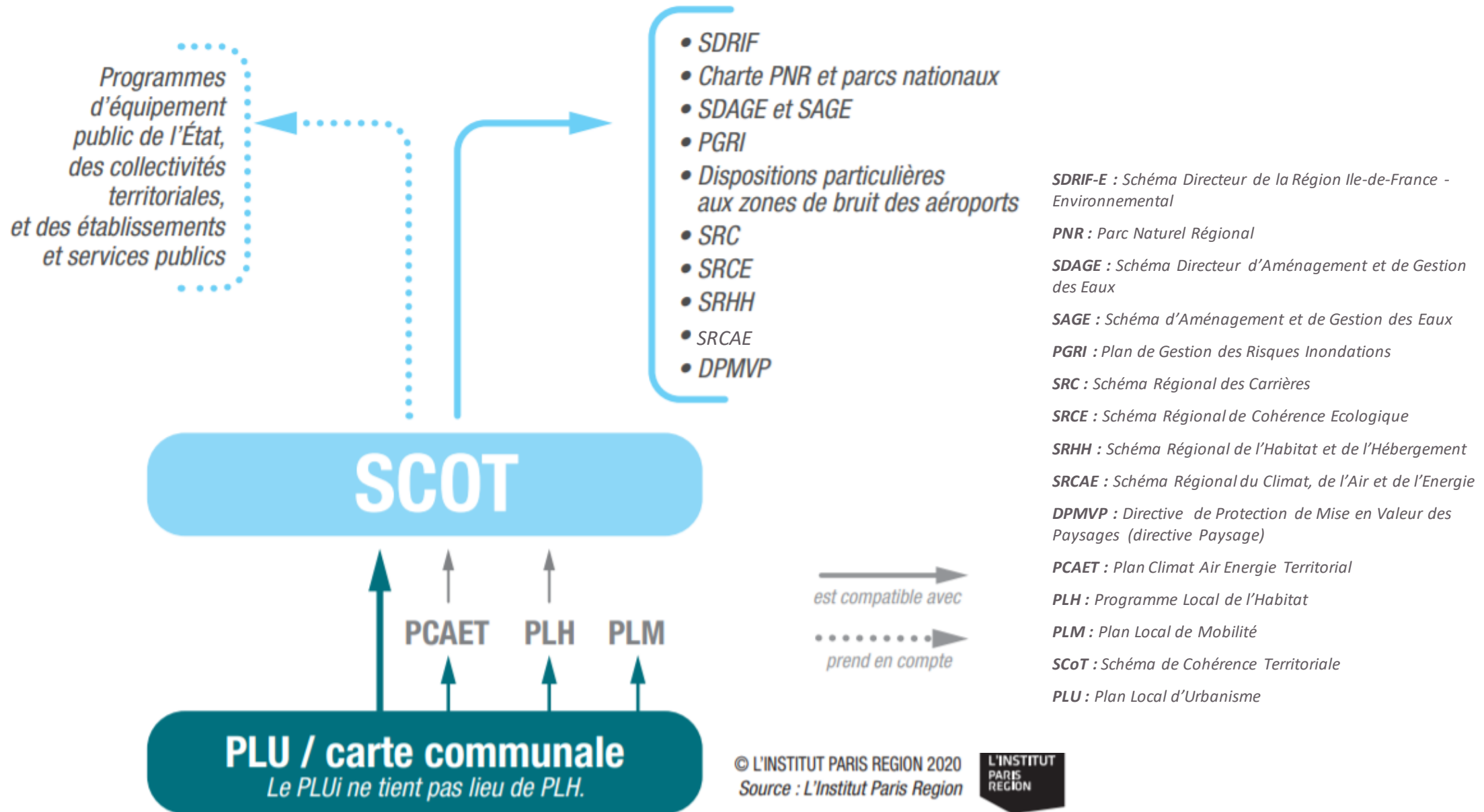


Préambule: qu'est ce que le SCoT ?

- 1 Rappel des étapes passées
- 2 Présentation du territoire
- 3 Les éléments forts du projet politique
- 4 Prochaines étapes

Préambule: qu'est ce que le SCoT ?

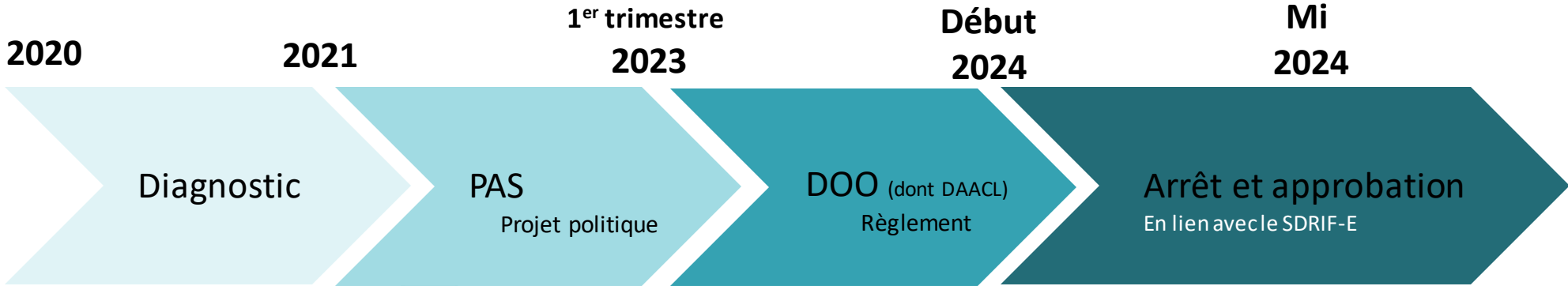




Construire un projet de territoire



1. Rappel des étapes passées



Octobre 2021 → Séminaire PAS avec la CCVE en 2040 (« Paroles d’Elus »)

Novembre 2021 à février 2022 → concertation citoyenne (ECODEM)

Mars à juin 2022 → 3 ateliers PAS « Elus »

Fin octobre 2022 et mars 2023 → bureaux communautaires exceptionnels élargis aux commissions thématiques

Décembre 2022 / avril 2023 → Projet de PAS rédigé (v1)



Le séminaire PAS du 8 octobre 2021



SCoT PCAET CCVE CONCERTATION CITOYENNE

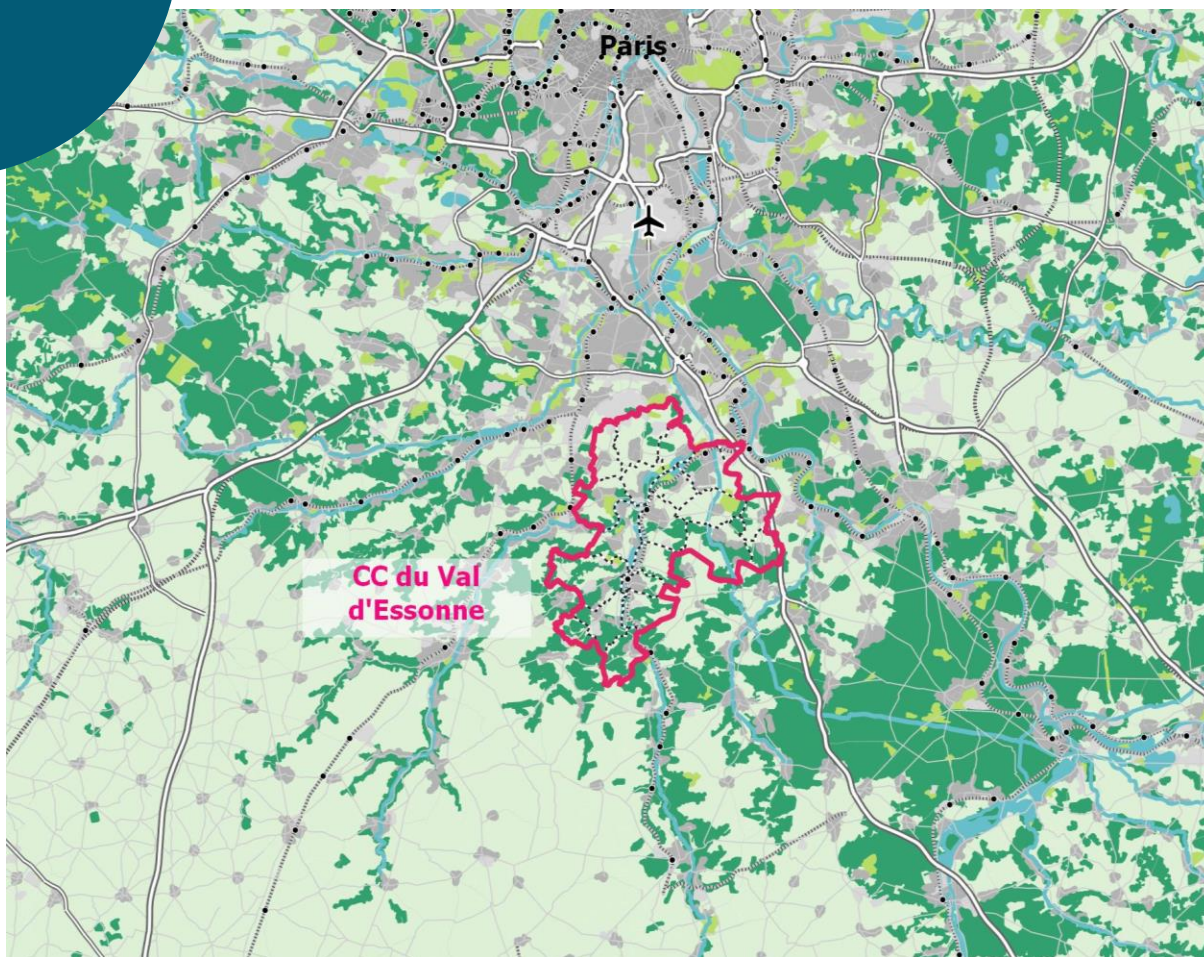
Retours sur le cycle d'ateliers
de novembre - décembre 2021



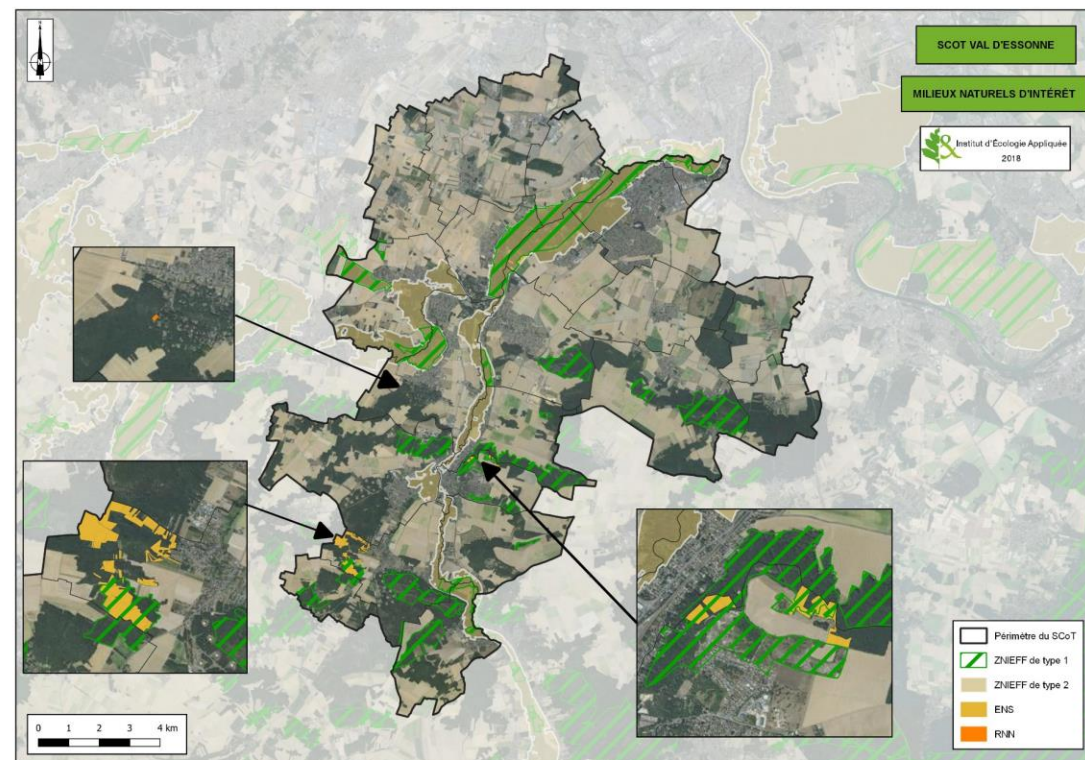
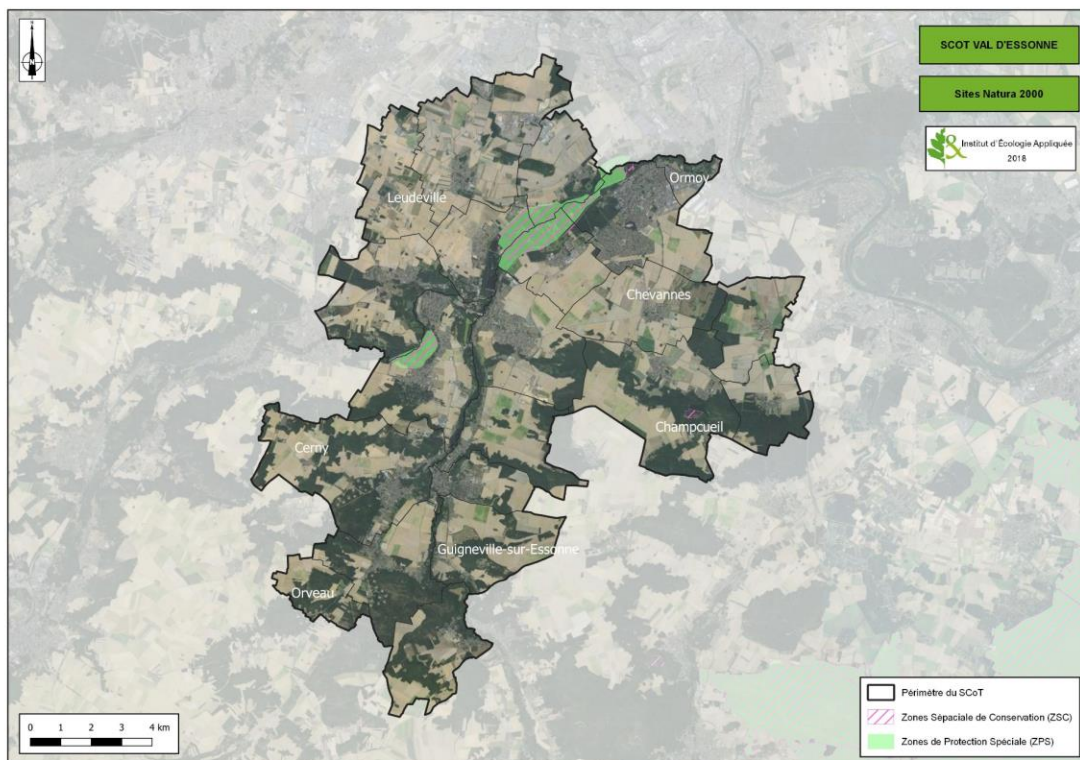
Une mobilisation citoyenne à travers plusieurs ateliers ouverts à tous les habitants fin 2021 et restitués en mai 2022



2. Présentation du territoire



21 communes
61 000 habitants
19 313 hectares



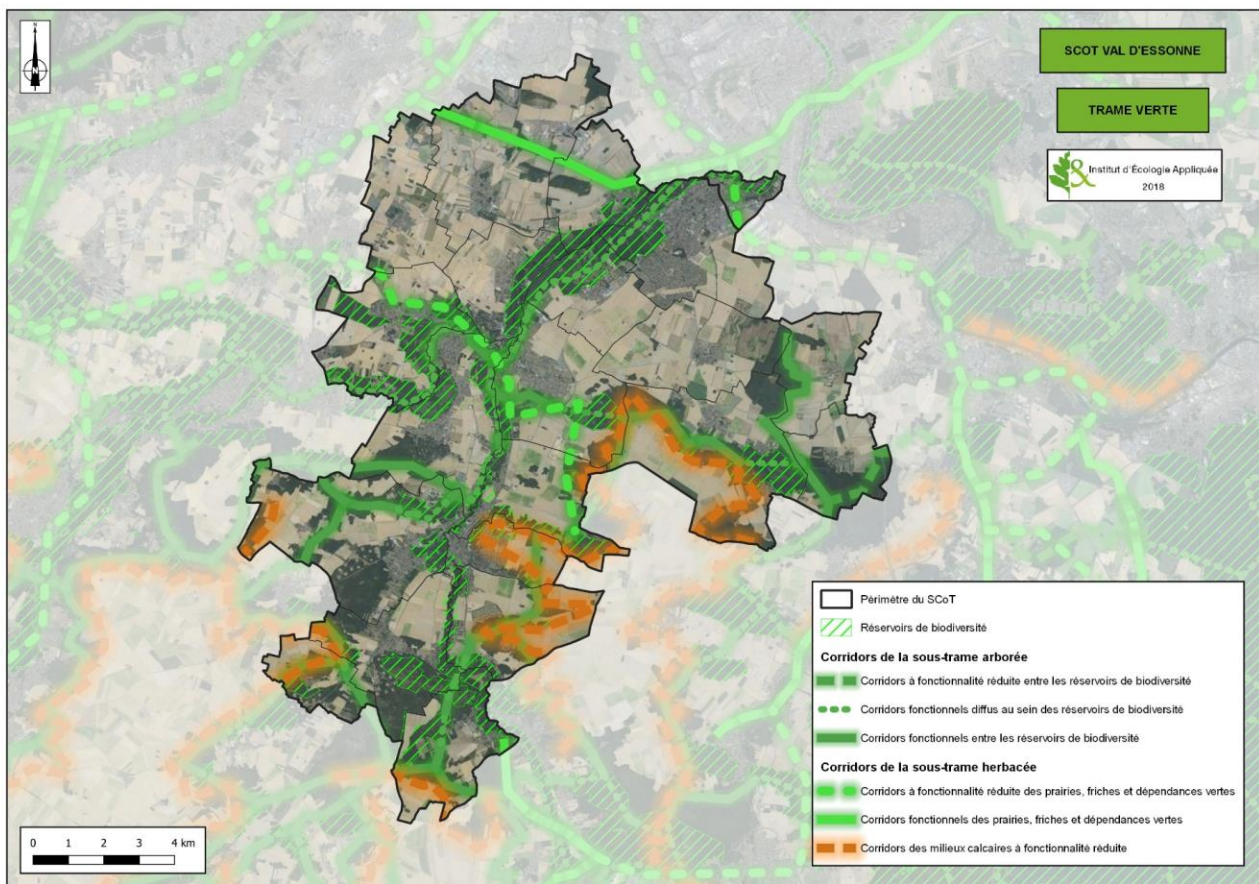
Une très grande richesse écologique, que traduisent les nombreux zonages existants

3 sites Natura 2000 : les marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (ZPS n° FR1110102), les marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (ZPS n° FR1100805), les buttes gréseuses de l'Essonne (ZSC n° FR1100806)

1 réserve naturelle nationale : les sites géologiques du département de l'Essonne (1 site sur la commune d'Itteville)

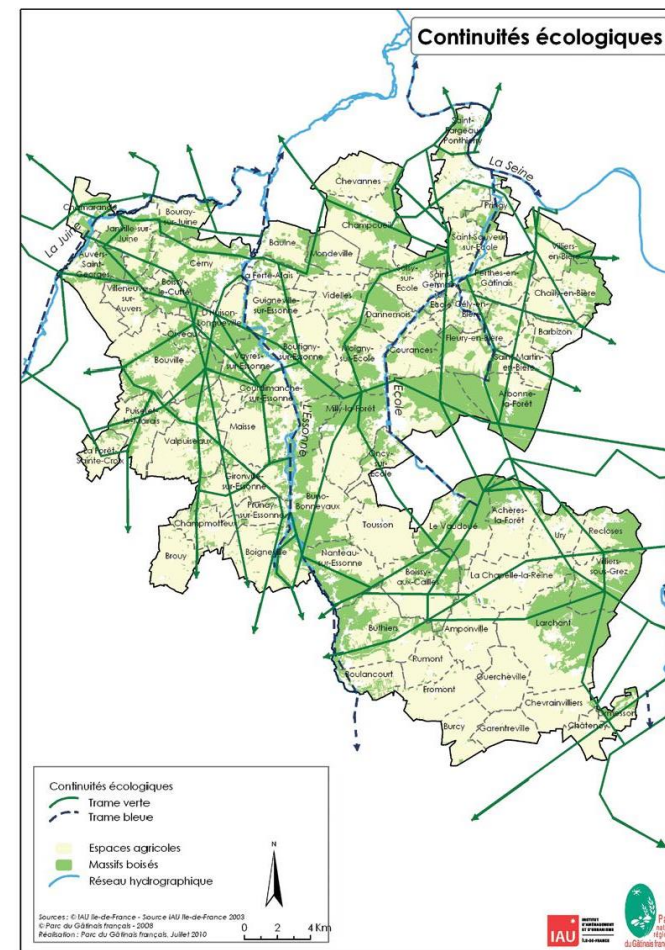
24 ZNIEFF de type I (dont 7 liés aux zones humides et milieux alluviaux), **2 ZNIEFF de type II**

Réserve de biosphère en lien avec la forêt domaniale de Fontainebleau, **3 arrêtés de protection de biotope**



Les sous-trames, composante de la trame verte et bleue en Ile-de-France définie dans le SRCE

- la sous-trame arborée
- la sous-trame grandes cultures
- la sous-trame herbacée
- la sous-trame des milieux aquatiques et des corridors humides



Les continuités écologiques définies par le plan du parc du PNR du Gâtinais français

- Continuités écologiques prioritaires à restaurer ou préserver
- Ruptures d'urbanisations à maintenir

Un territoire exposé à des risques naturels

- **Inondation par débordement de cours d'eau**

- PPRi de la vallée de l'Essonne (18 juin 2012)
- Atlas des Zones Inondables (AZI) Essonne – Juine
- Plus Hautes Eaux Connues 2016 (Livre blanc crue mai-juin 2016)
- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sous maîtrise d'œuvre du département

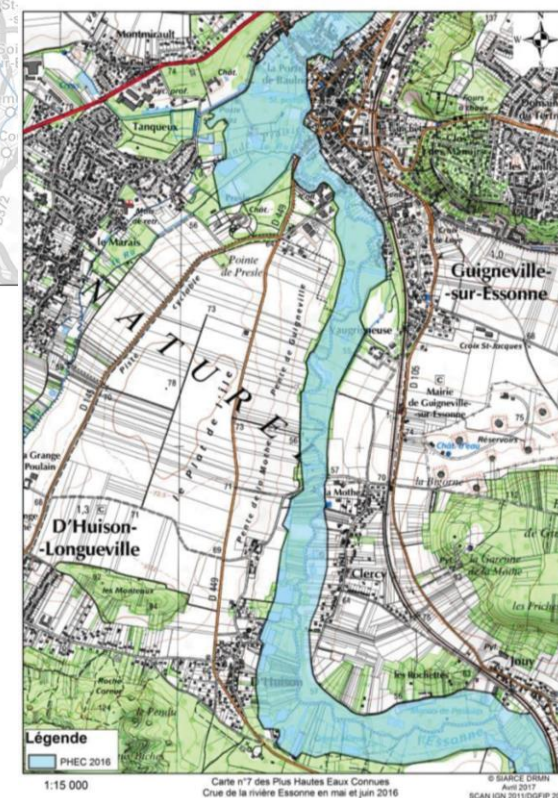
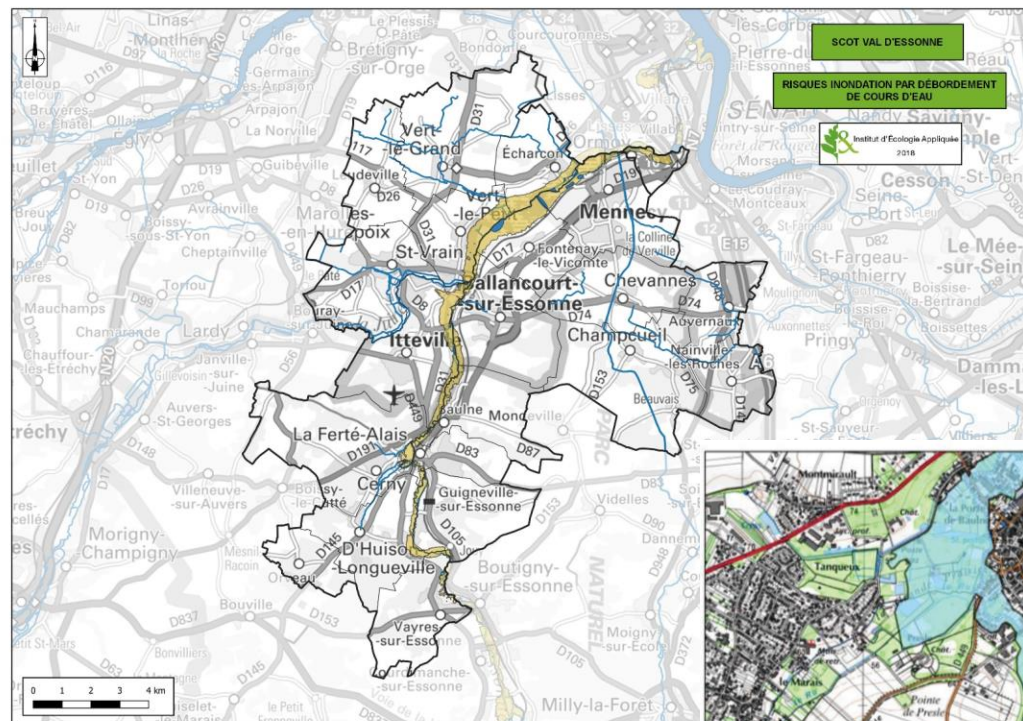
- **Inondation par remontées de nappe**

- Préférentiellement en fond de vallée humide

- **Inondations par ruissellement**

- Topographie
- Absence localisée de freins au ruissellement sur les coteaux (haies, fascines, etc.)
- Urbanisation (imperméabilisation)
- Ruissellements agricoles

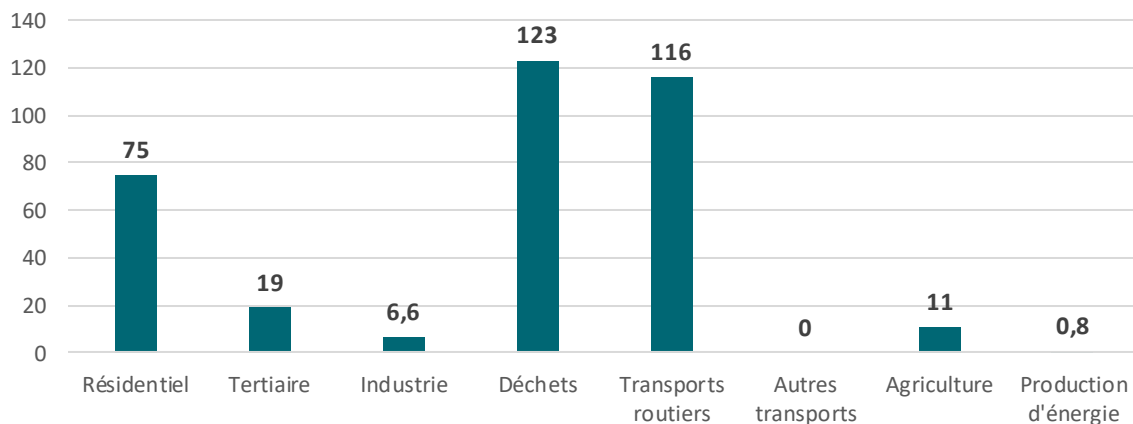
➔ **Problématiques d'érosion du sol et de coulées de boue**



De fortes émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)...

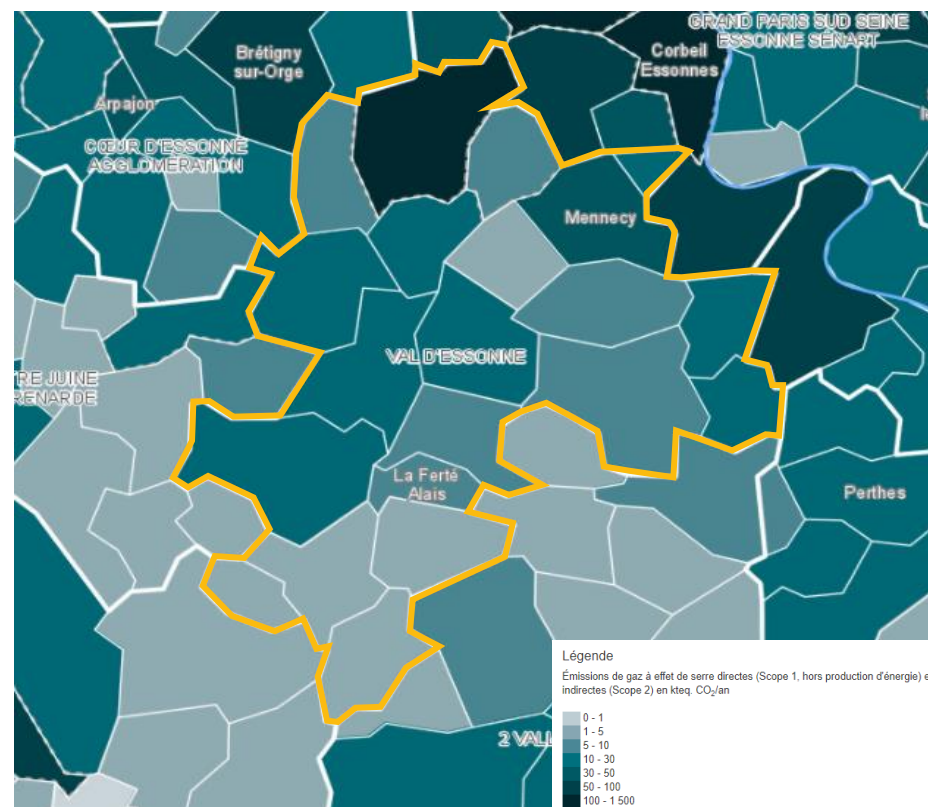
- Emissions en 2017 de près de **351 kt eq. CO₂**
= **~4,4 teq. CO₂ par habitant et emplois ;**
Département : 2,9 teq CO₂ // Région : 1,9 teq CO₂
- Des émissions de GES majoritairement portées par les secteurs :
 - des **traitements des déchets** (*centre de valorisation de Vert-le-Grand*),
 - **des transports routiers** (*migrations pendulaires élevées*)
 - et **du résidentiel** (*modes de chauffage, proportion non négligeable de logements anciens énergivores, ...*).

Emissions de Gaz à Effets de Serre (GES) SCOPE 1 et 2 (ktCO₂eq.) en 2017
(Source : Energif, base de données du ROSE)



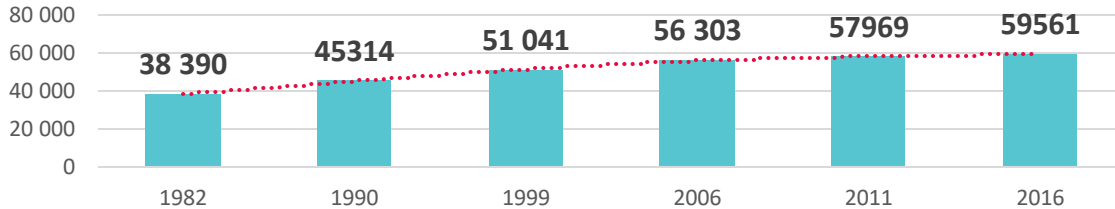
Emissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur en 2017

Source : Energif, base de données du ROSE



- Un territoire dynamique, en perpétuel croissance démographique depuis 1982 ;
- Le rayonnement du Grand Paris a pour effet l'apport important de population nouvelle sur un temps court ;
- **Depuis 1982 la CCVE a connu un gain d'environ 21 000 habitants.**

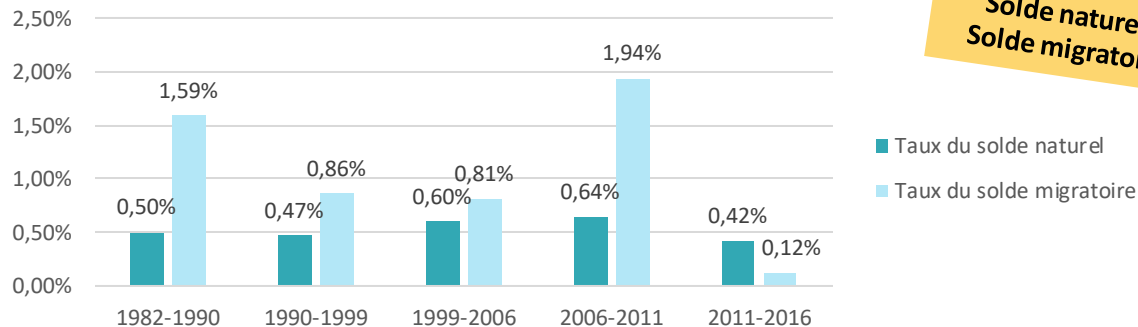
Evolution de la population entre 1982 et 2016
(Source : INSEE 2020, RP 2016)



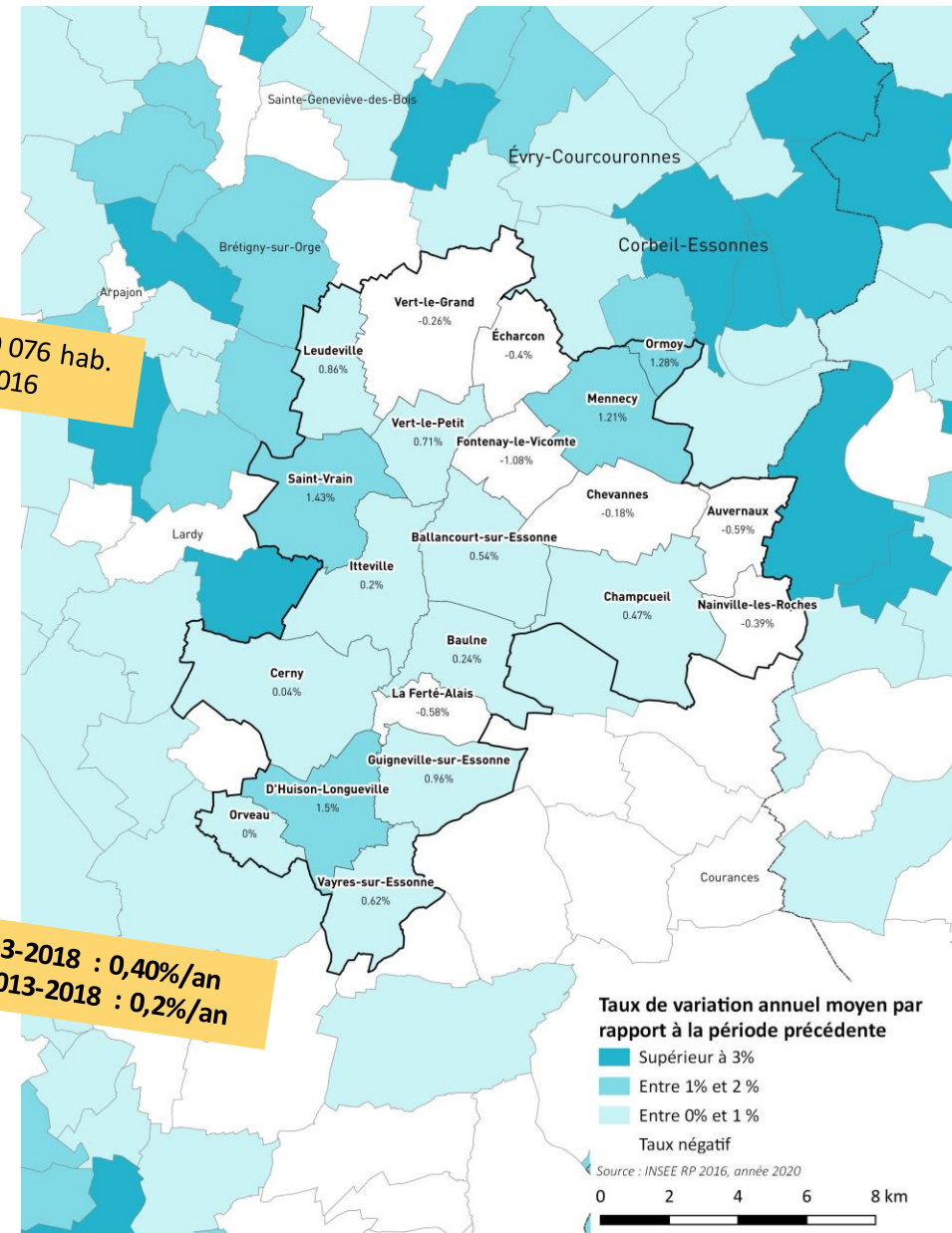
**Population 2021 : 60 076 hab.
+ 515 hab./à 2016**

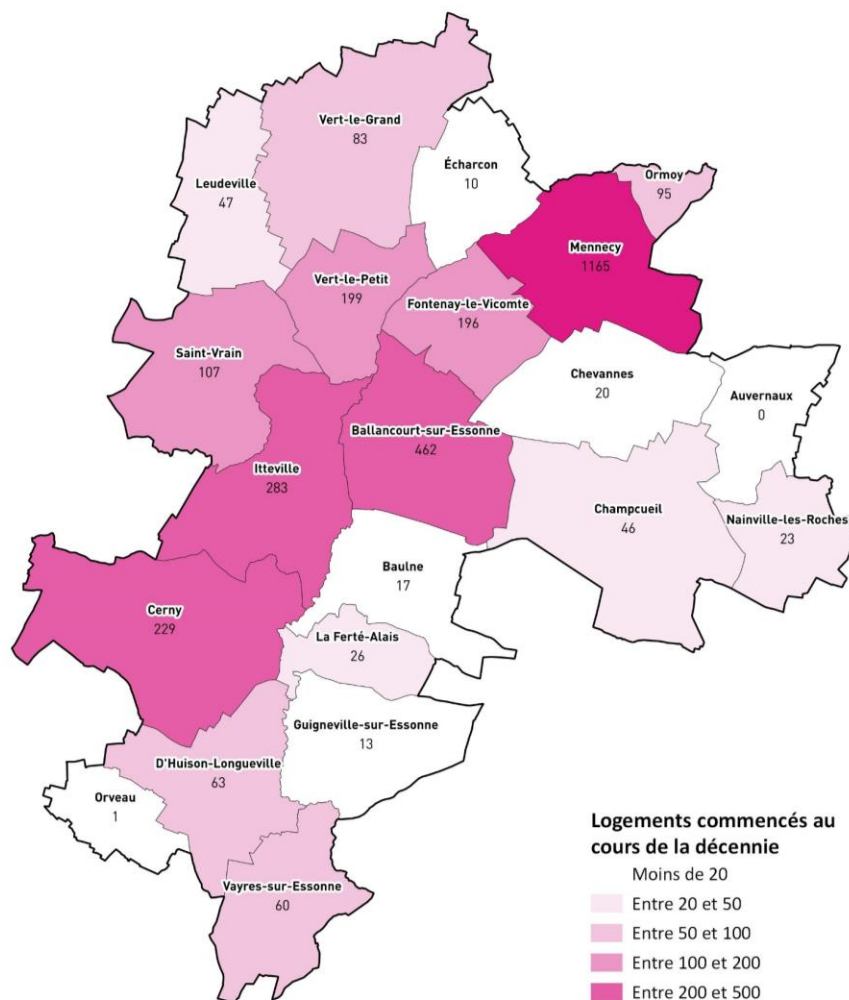
- Une croissance, nouvellement portée par le solde naturel depuis 2011;
- Auparavant, le solde migratoire était majoritaire dans la croissance.

Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1982 et 2016
(Source : INSEE 2020, RP 2016)



**Solde naturel 2013-2018 : 0,40%/an
Solde migratoire 2013-2018 : 0,2%/an**

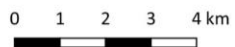




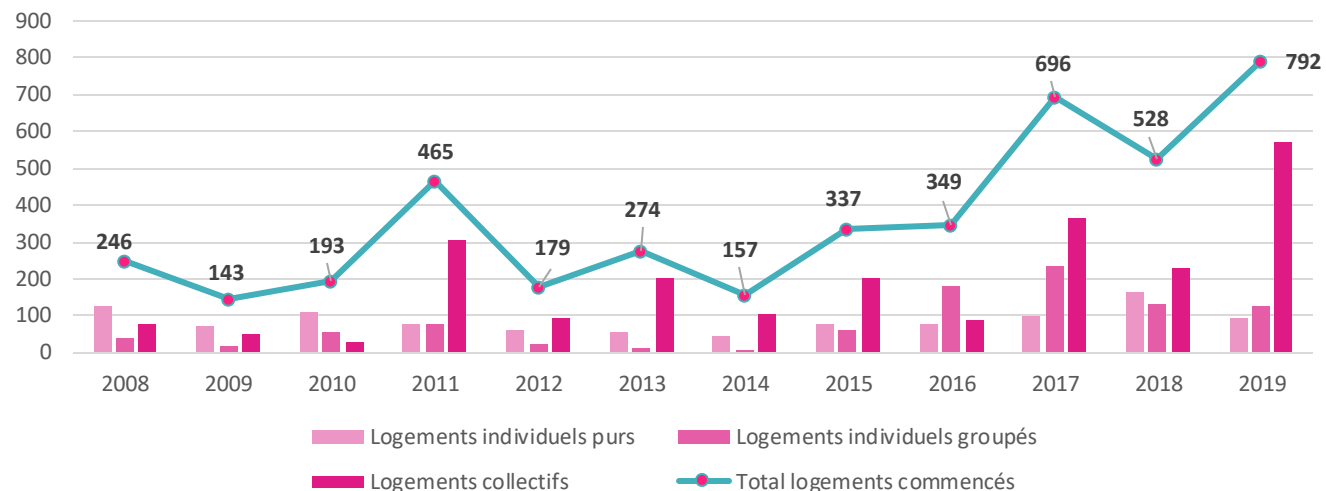
Logements commencés au cours de la décennie

- Moins de 20
- Entre 20 et 50
- Entre 50 et 100
- Entre 100 et 200
- Entre 200 et 500
- Plus de 500

Source : Sitadel (2008-2017 incluses), année 2020



Evolution du nombre de logements commencés entre 2008 et 2019
(Source : SITADEL 2020)



- 4 359 logements nouveaux construits entre 2008 et 2019, soit **363 logements commencés en moyenne chaque année** ;
- Un rythme de construction reparti à la hausse depuis 2015, avec entre **500 et 800 constructions réalisées** sur les trois dernières années ;
- **53%** des logements construits sont des logements collectifs, **24%** des logements individuels purs et **22%** des logements individuels groupés.

Des axes structurants à proximité qui participent à la bonne desserte et l'attractivité du territoire :

- La Nationale 20 ;
- La Nationale 104 ;
- L'autoroute A6.

Plusieurs départementales structurantes traversent et maillent le territoire :

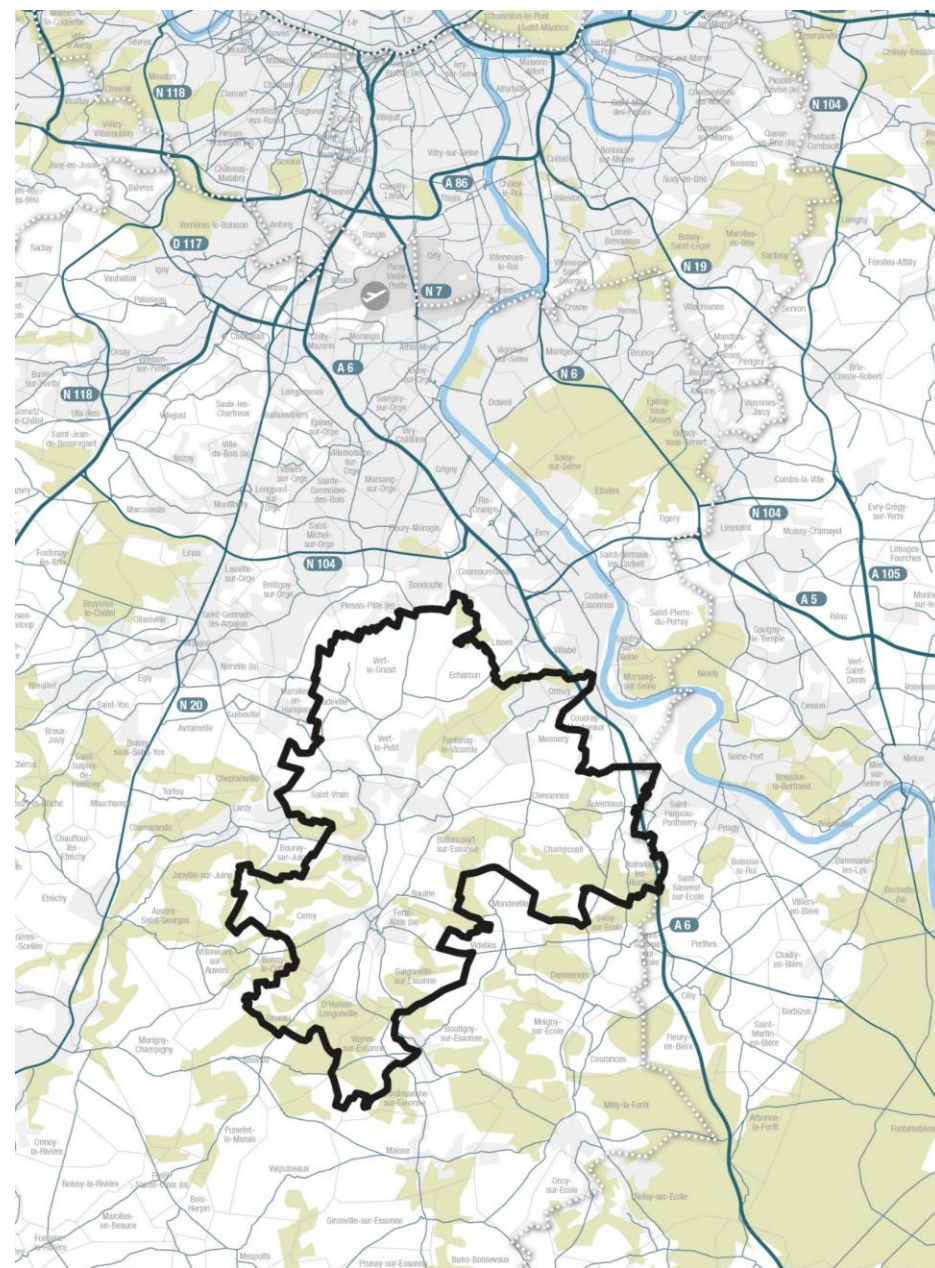
- La D191, reliant Ormoy à Etampes ;
- La D948 à l'Est du territoire desservant notamment Auvernaux et Nainville-les-Roches ;
- La D153 irriguant la partie Nord du territoire ;
- La D145 irriguant le Sud du territoire.

Des flux routiers qui ne cessent d'augmenter depuis 2008 et qui congestionnent les entrées/sorties du territoire aux heures de pointes.

Trafic routier sur les principales routes départementales

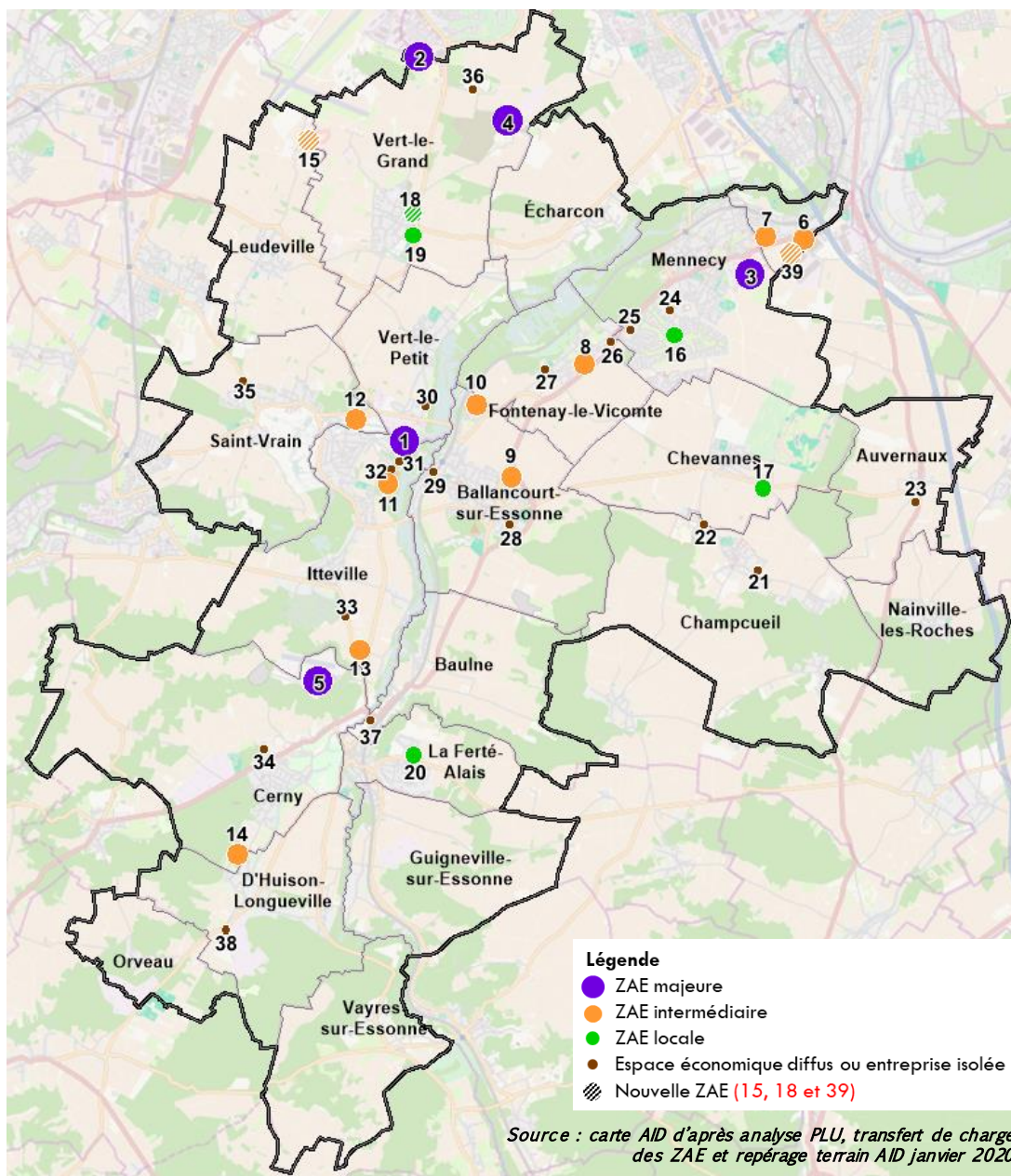
Trafic (MJA)	2008	%PL	2016	%PL	Evolution % entre 2008 et 2016
RD948	3 664	4,10%	4 747	4,20%	29,6
RD74	4 400	4,50%	4 846	4,50%	10,1
RD153	4 521	4,90%	5 815	3,70%	28,6
RN191 nord	12 030	5,00%	14 162	5,30%	17,7
RN191 sud	8 800	3,70%	7 916	3,90%	- 10,0
RD87	1 095	4%	1 496	2,90%	36,6
RD449	4 990	5,60%	6 263	4,40%	25,5
RD26	7 536	5,30%	9 985	4,60%	32,5
RD31	14 239	4,90%	15 241	4,10%	7,0
RD17	3 811	6,50%	4 298	5,40%	12,8

Source : CD 91

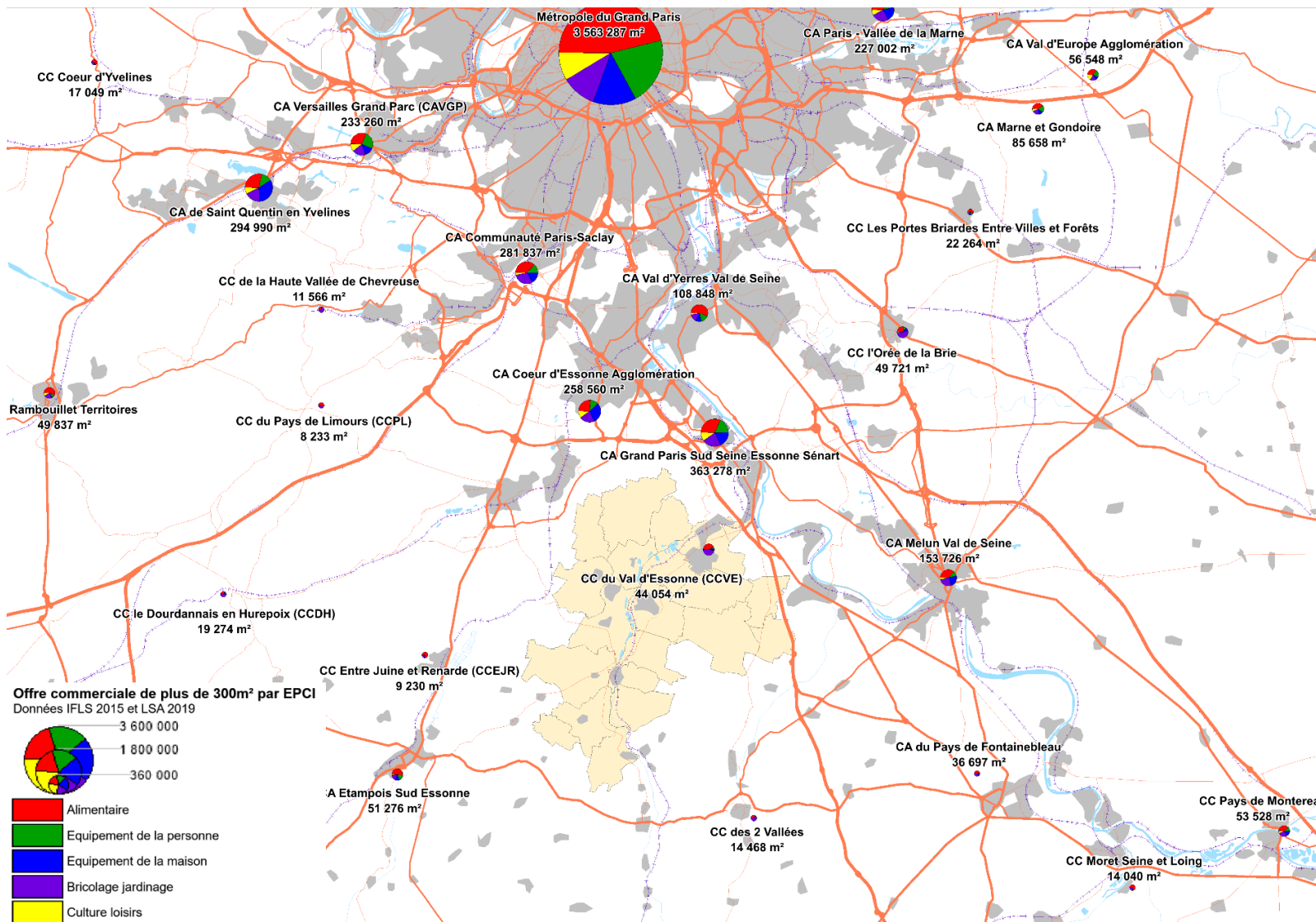


19	La Croix Boissée
20	Domaine du Tertre
21	La Bigotte
22	R. Marin
23	Axereal
24	Brüel et Kjaer France
25	Harnois
26	Ets Chouffot
27	La cave de Fontenay
28	Au coin du pêcheur
29	Montecolino
30	ZA Intermarché
31	Petite ZA Bouchet + extension
32	Slomarep + extension
33	Chemin de la pointe
34	B2M
35	Dubocq
36	Semaer
37	ZA route de Corbeil (Aldi)
38	Les longs Reages de Boisi

- **ZAE majeure :**
 Zones principales en termes de surfaces et de nombres d'entreprises (+ de 15ha et au moins 500 emplois)
 Zones de rayonnement SCoT et au-delà
- **ZAE intermédiaire :**
 Zones secondaires en termes de surfaces et de nombre d'emplois (de 5 à 10ha et au moins 200 emplois)
 Zones en création (projet) de surface supérieure à 10ha
 Zones de rayonnement de bassin de vie à SCoT
- **ZAE locale :**
 Zones d'activités de petites tailles (de 2 ha à 5 ha regroupant plusieurs entreprises/bâtiments)
 Zones en création (projet) de surface supérieur à 2ha et/ou complémentaire à une ZAE locale existante (proximité)
 Zones de rayonnement local à bassin de vie
- **Espace économique isolé ou diffus :**
 Secteurs généralement de moins de 2 ha et/ou regroupant une seule activité isolée ou un seul bâtiment



Offre commerciale de plus de 300m² de surface de vente aux portes du territoire :



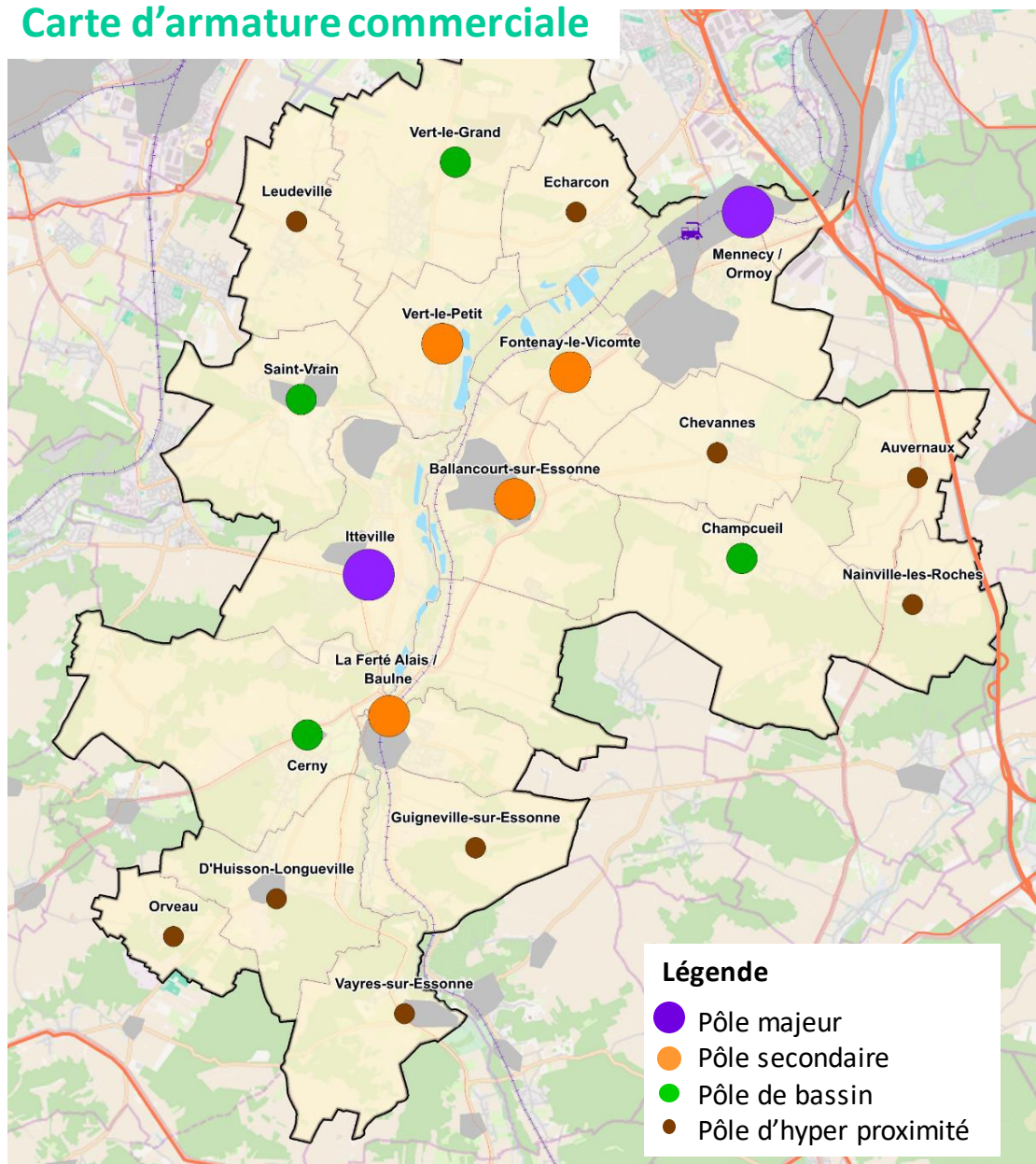
Un territoire situé à proximité de pôles commerciaux d'ampleur :

- Métropole du Grand Paris 3 500 000 m²
- CA Grand Paris sud Seine Essonne Sénart 360 000 m²
- CA Cœur d'Essonne Agglomération 250 000 m²
- CA Communauté Paris-Saclay 280 000 m²

Et de pôles commerciaux au rayonnement plus limité, mais restant relativement proches :

- CA Melun Val de Seine 150 000 m²
- CA Etampois Sud Essonne 50 000 m²

Carte d'armature commerciale



	Justification hiérarchie
Pôle majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 50M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 10 000m² de surface de vente de GMS à la fois alimentaire et non alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
Pôle secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 15M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 2 000m² de surface de vente de GMS, notamment en alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
Pôle de bassin	<ul style="list-style-type: none"> • Génère au moins de 1M€ de chiffre d'affaires • Propose à minima une activité commerciale alimentaire de proximité et des activités de services permettant de répondre partiellement aux besoins des habitants
Pôle d'hyper proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Génère moins d'1M€ de chiffre d'affaires • Propose une offre commerciale ou de services limitée ne permettant pas de répondre aux besoins des habitants

Potentiel agronomique et types de production

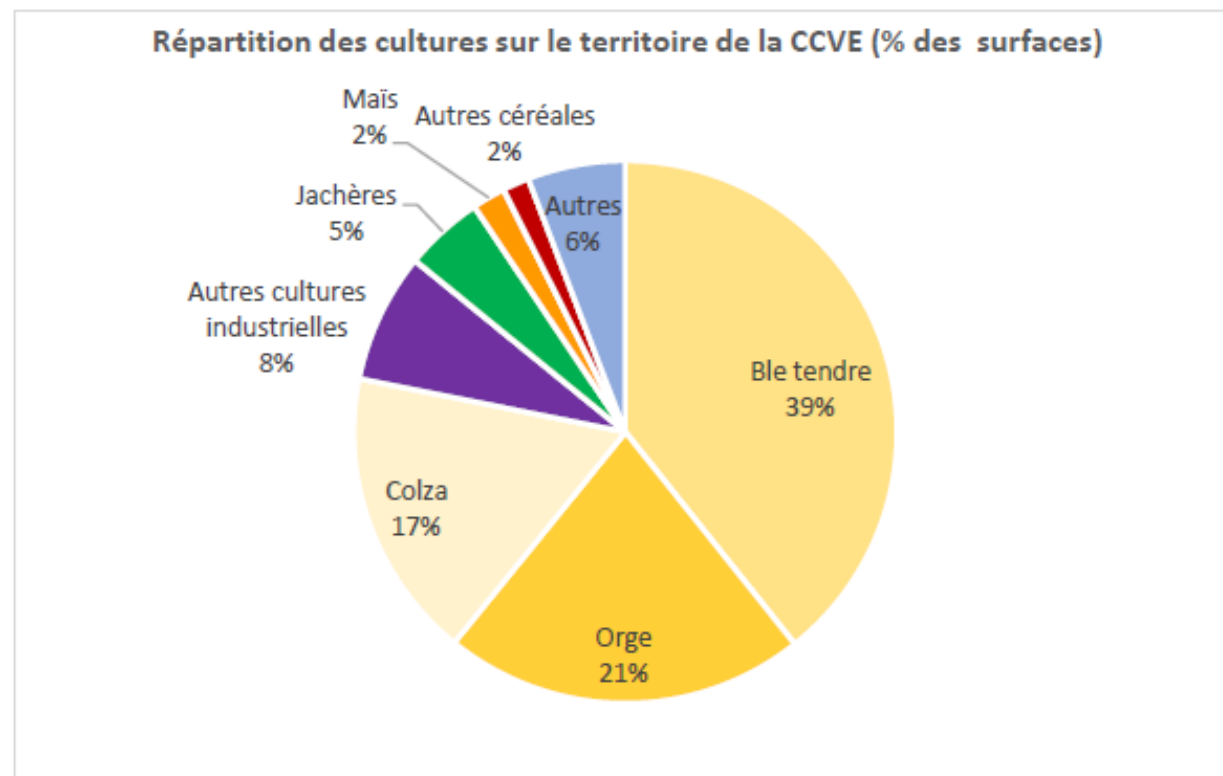
Les terres de la CCVE ont un fort potentiel agronomique. Cette qualité permet à l'agriculture d'être très performante.

A l'image de l'Île-de-France et du département, les productions agricoles du territoire sont dominées par les **grandes cultures**. Elles occupent **91 % des surfaces agricoles**.

Les céréales occupent 64 % des surfaces, le blé représente à lui seul 39 % des surfaces.

La culture de la betterave non fourragère représente 7,5 % de la Surface Agricole Utile.

Enfin, les fruits, légumes et fleurs occupent 0,5 % de la surface agricole du territoire.



Source : RPG 2018

Les grandes cultures se pratiquent très majoritairement en agriculture conventionnelle.

Une diminution du nombre d'exploitants et un phénomène de concentration des exploitations

66 sièges d'exploitation sur le territoire de la CCVE recensés en 2018 (117 exploitations agricoles y exploitent au moins un îlot de culture). En 2014, étaient recensés 132 exploitants agricoles, ce qui représente une diminution de 11 % entre 2014 et 2018.

Surface moyenne de 139 hectares (source : RPG 2018) contre 121 en 2010 (source RGA).

Orientation technico-économique, statut juridique et mode de faire-valoir

L'orientation technico-économique dominante est la grande culture. Ce type d'orientation se caractérise par une forte volatilité des prix.

Les agriculteurs du territoire exploitent principalement à titre individuel au sein d'une EARL.

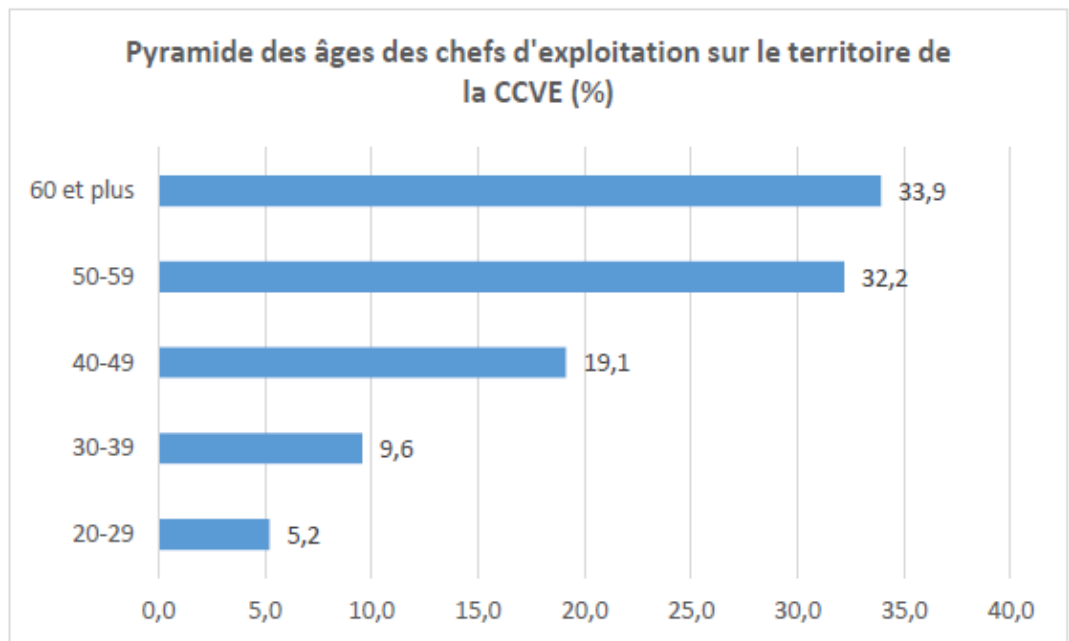
Le mode de faire-valoir dominant est le faire-valoir indirect. (68 % du foncier des exploitations est mis en valeur dans le cadre d'un bail rural).

Des exploitants agricoles âgés et des incertitudes sur les successions

La moyenne d'âge des exploitants est de 54 ans.

66 % des exploitants sont âgés de 50 ans et plus. La part des 60 ans et plus s'élève à 34 %.

L'enquête réalisée auprès des agriculteurs permet d'estimer le taux de succession assuré : seulement 29 % des enquêtés de 55 ans et plus ont évoqué un projet de transmission.



Sources : RPG 2018, Société.com, base de données Safer

3. Les éléments forts du projet politique

Un projet politique qui prend en compte un certain nombre d'éléments

Code de l'urbanisme

Le SDRIF-E en cours de révision, le SRHH et les contributions de la CCVE

Le porter à connaissance et les préconisations des services de l'Etat

La Charte du PNR du Gâtinais français (pour les 9 communes concernées actuellement) – Révision en cours;

La déclinaison des volontés politiques émanant notamment du « séminaire PAS » réalisé en octobre 2021 et à partir duquel un document « paroles d'élus » a pu être réalisé.

Les éléments de cadrage remis et échangés avec les différents partenaires, la concertation citoyenne



Axe 1 : Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les ressources locales et en structurant les filières d'innovation

Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

A large red circle with the text "Axe 1" in white, bold, sans-serif font.

Axe 1

Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

1.1 Assurer un développement économe et équilibré du territoire

Pôles urbains structurants

Mennecy/ Ormoy

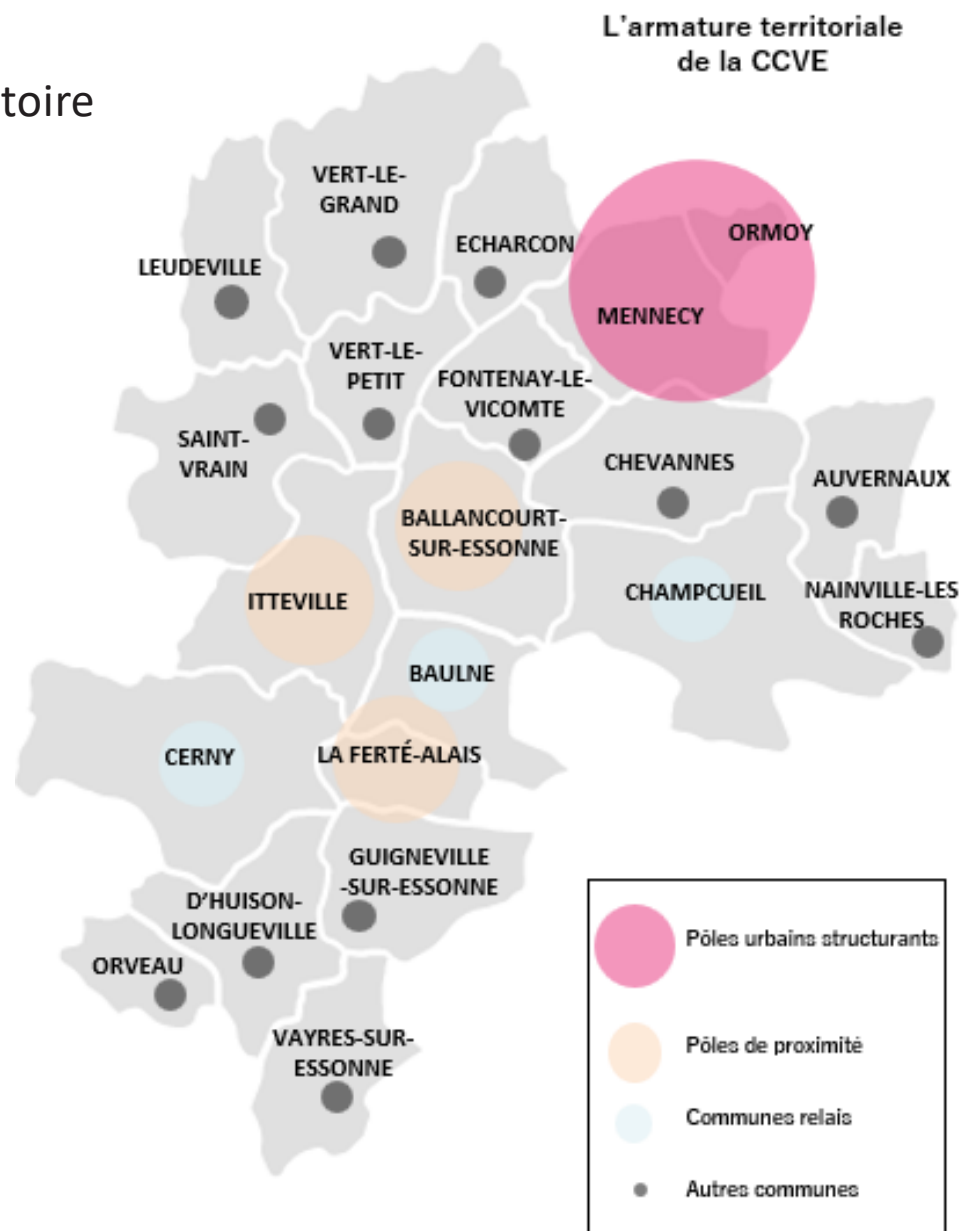
Pôles de proximité

Ballancourt-sur-Essonne/ La Ferté-Alais/ Itteville

Communes relais

Cerny/ Baulne/ Champcueil

Autres communes



Axe 1 : Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

1.2 Maintenir la croissance démographique

L'ambition des élus pour les vingt années à venir est de prévoir une croissance démographique identique à celle constatée sur les dernières années,

→ croissance annuelle moyenne de l'ordre de **+0,6%/an** à **0,8%/an** permettant d'accueillir entre **environ 405 et 630** habitants supplémentaires par an,

soit un **gain d'environ 8 100 habitants à 12 600 habitants** à l'horizon 2042.



	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	21 958	31 857	38 390	45 314	51 041	57 009	58 443	60 679
Densité moyenne (hab/km²)	113,7	165,0	198,8	234,6	264,3	295,2	302,6	314,2

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	5,5	2,7	2,1	1,3	1,2	0,5	0,6
<i>due au solde naturel en %</i>	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	4,7	2,2	1,6	0,9	0,6	-0,0	0,3
Taux de natalité (‰)	17,3	13,2	12,1	11,9	12,4	11,5	10,3
Taux de mortalité (‰)	9,6	8,2	7,1	7,2	6,3	6,2	6,6

Rappels

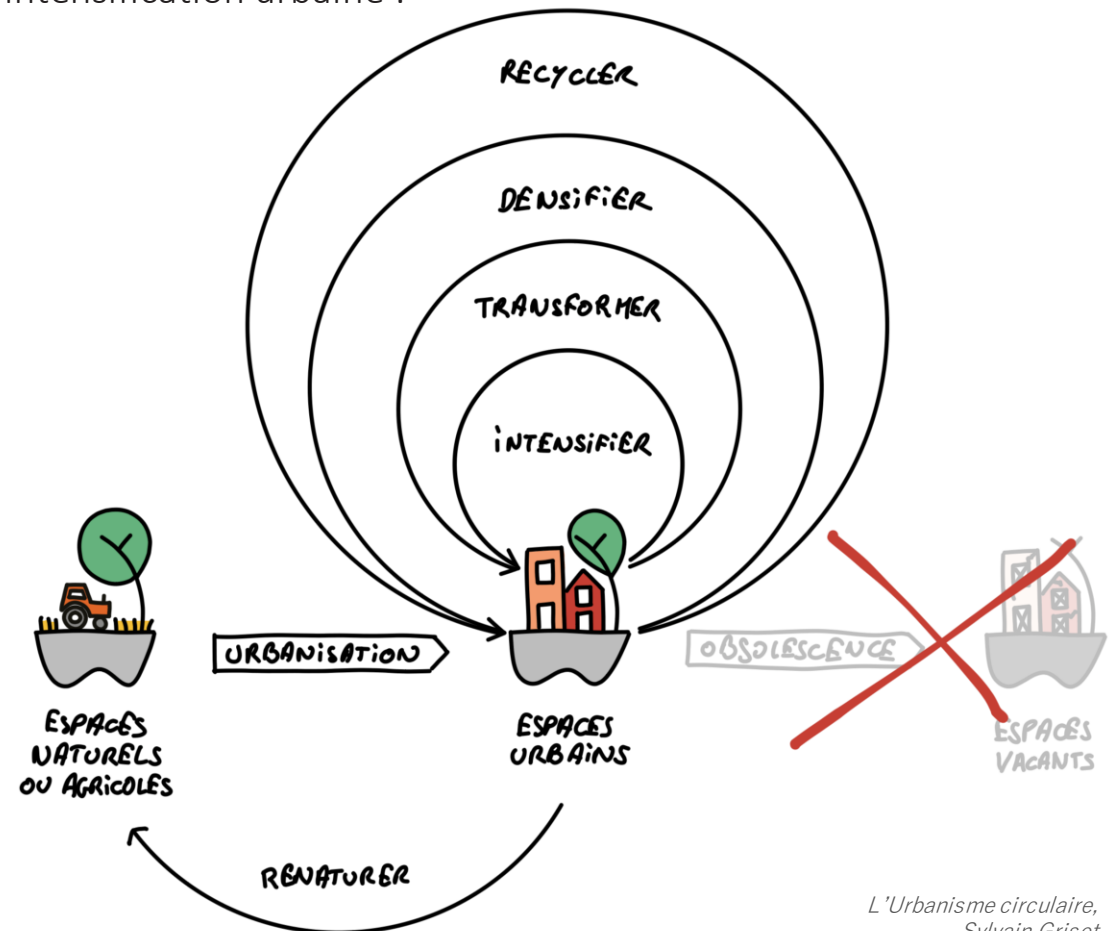
Axe 1 : Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

1.3 Réhabiliter le parc ancien et les centres-bourg

1.4 Garantir la production d'une offre de logements diversifiée et attractive pour toutes les générations

Ces objectifs seront mis en œuvre selon un principe d'intensification urbaine :

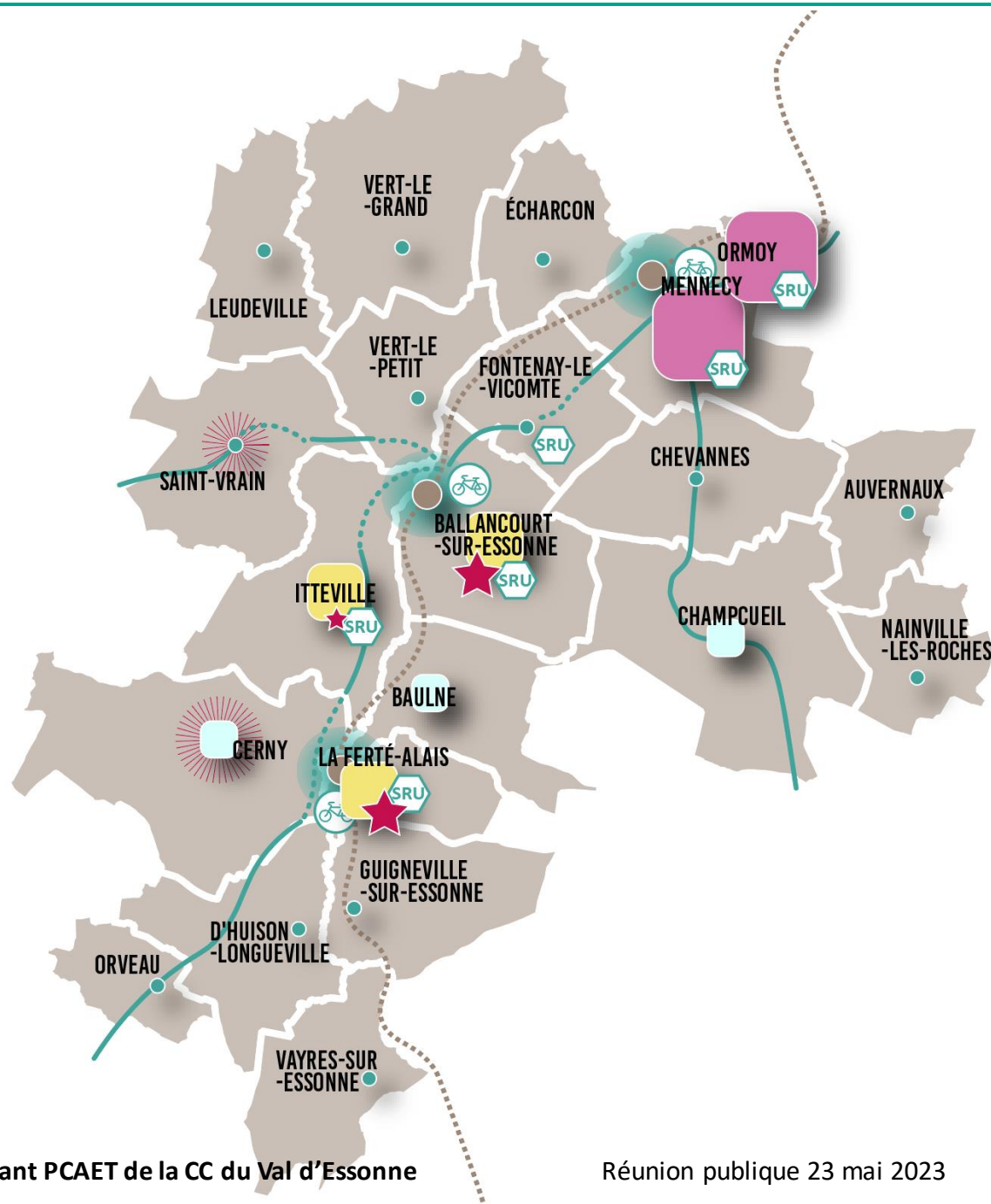
Au regard du nombre de constructions commencées depuis 2010 (en moyenne 363 logements par an) et des tendances démographiques, les élus souhaitent adapter la construction de logements (275 à 340 logements/an) en rééquilibrant la production en lien avec l'armature territoriale.









L'Urbanisme circulaire, Sylvain Grisot

Axe 1 : Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire






Synthèse de l'axe 1





Maîtriser l'accueil démographique par le déploiement de l'armature urbaine

-  Renforcer l'armature urbaine :
 - Maîtriser et maintenir la croissance démographique et le développement du bi-pôle urbain structurant dans une logique d'appui sur les pôles de proximité ;
 - Renforcer le développement et l'accueil de population dans les pôles de proximité ;
 - Soutenir et maintenir les habitants et le développement des communes relais par un renforcement de l'offre de services et d'équipements ;
 - Maintenir les habitants et la vitalité des communes rurales.
- 
- 
- 
-  Accompagner les projets de revitalisation des centres-bourgs de la Ferté-Alais et Ballancourt-sur-Essonne, lauréates du programme «Petites villes de demain»
-  Mettre en œuvre des actions de revitalisation des centres-bourg, en priorité dans les pôles de proximité

Articuler les mobilités en cohérence avec l'armature urbaine

-  Encourager le développement urbain à proximité du réseau RER : équipements, logements, commerces, etc.
-  Soutenir le déploiement des mobilités douces entre les communes et leur raccordement aux voies existantes
-  Aménager les gares ferroviaires et leurs abords en tant que portes d'entrée du territoire
-  Créer des quartiers de gares denses, mixtes et intermodaux
-  Déployer les mobilités douces dans les secteurs stratégiques : quartiers de gares et centres-bourgs

Diversifier le parc de logements pour garantir une offre diversifiée et attractive pour toutes les générations

-  Assurer la production de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU
-  Anticiper la production de logements sociaux pour les communes avoisinants les 3 500 habitants.

Axe 2

Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur
les ressources locales et en structurant les filières
d'innovation

Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les ressources locales et en structurant les filières d'innovation

2.1 Se doter d'une stratégie d'aménagement économique permettant de rééquilibrer le ratio logements/ emplois aujourd'hui très déficitaire

Les élus souhaitent affirmer une ambition forte sur le volet emploi à plusieurs niveaux :

- **Accueillir entre 2500 et 3000 emplois** à horizon 2040 et renforcer ainsi le ratio emplois/actifs occupés à hauteur minimum de 0,6 (0,54 en 2017), sur la base d'une hypothèse tendancielle sur le plan de la croissance démographique.
- Favoriser l'emploi pour les actifs résidents et accompagner le développement et la structuration d'une offre de formation adaptée
- Proposer une offre foncière économique nouvelle adaptée aux besoins des entreprises et reposant sur un principe de sobriété foncière
- Favoriser l'émergence et la structuration des filières d'innovation locales



Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les ressources locales et en structurant les filières d'innovation

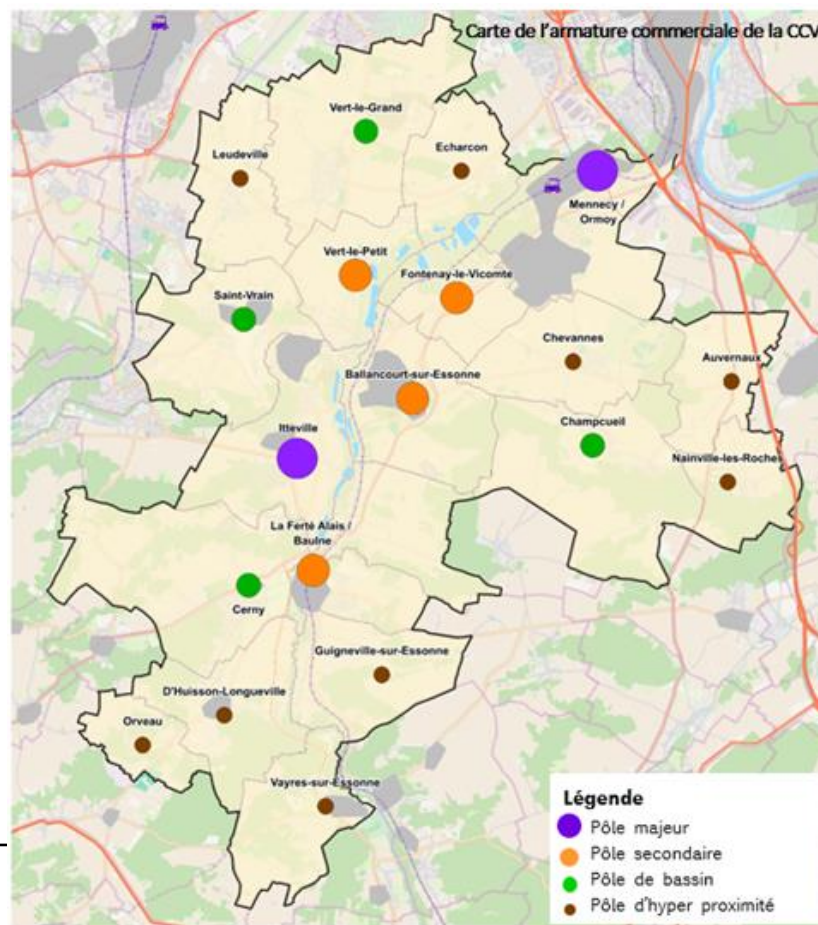
2.2 Favoriser un maillage commercial de proximité

- Favoriser le maintien et le renforcement de l'offre commerciale et de services au cœur des centres-villes et centres-bourgs



Marché de Ballancourt-sur-Essonne

Promouvoir une armature commerciale permettant de rationaliser les déplacements liés aux achats



Hiérarchie	Communes	Justification hiérarchie
MAJEUR ●	Ormoiy/Mennecy	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 50M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 10 000m² de surface de vente de GMS à la fois alimentaire et non alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
	Itteville	
SECONDAIRE ●	Ballancourt-sur-Essonne	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 15M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 2 000m² de surface de vente de GMS, notamment en alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
	Vert-le-Petit	
	Fontenay-le-Vicomte	
BASSIN ●	La fertè Alais/Baulne	<ul style="list-style-type: none"> • Génère au moins de 1M€ de chiffre d'affaires • Propose à minima une activité commerciale alimentaire de proximité et des activités de services permettant de répondre partiellement aux besoins des habitants
	Vert-le-Grand	
	Saint-Vrain	
	Champcueil	
HYPER PROXIMITE ●	Cerny	<ul style="list-style-type: none"> • Génère moins d'1M€ de chiffre d'affaires • Propose une offre commerciale ou de services limitée ne permettant pas de répondre aux besoins des habitants
	Leudeville	
	Echarcon	
	Chevannes	
	Auvernaux	
	Nainville-les-Roches	
	Guigneville-sur-Essonne	
	D'Huisson Longueville	
Vayres-sur-Essonne		

Source : carte AID d'après analyse terrain 2020, LSA 2019 et estimations de chiffre d'affaires

Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les ressources locales et en structurant les filières d'innovation

Se doter d'une stratégie d'aménagement économique permettant de mieux retenir les actifs du territoire

- Définir une stratégie pour les zones d'activités :
 - ZAE majeures
 - ZAE intermédiaires
 - ZAE locales

- Soutenir les projets touristiques et économiques forts

- Conforter le déploiement de filières structurantes

S'assurer de l'attractivité du territoire par sa bonne desserte

- Réseau routier
- Réseau ferroviaire

Favoriser un maillage commercial de proximité

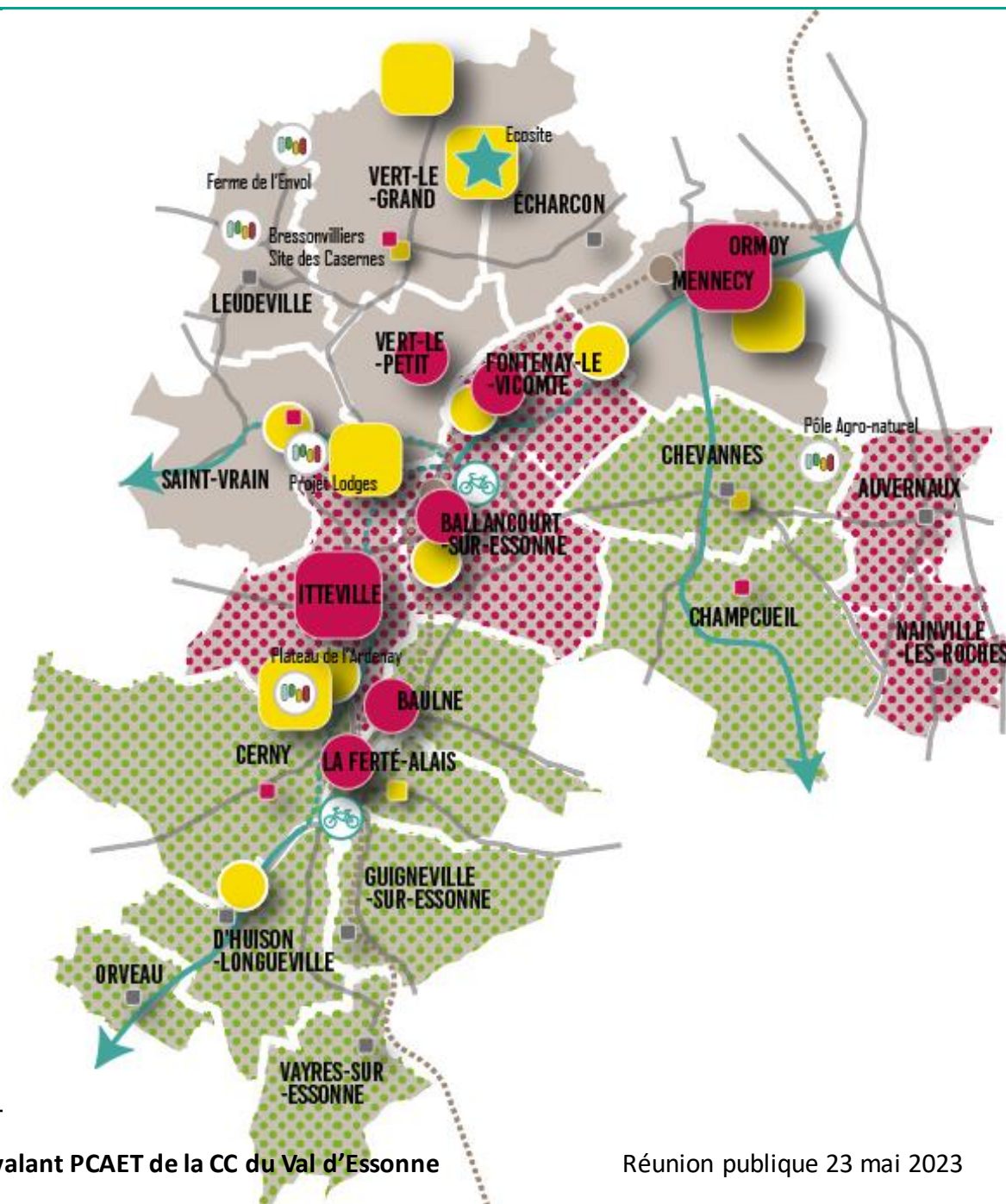
- Conforter et redynamiser en priorité les pôles majeurs et secondaires de l'armature commerciale :
 - Pôles majeurs
 - Pôles secondaires
 - Pôles de bassin
 - Pôles d'hyper-proximité

Développer un tourisme de proximité

- Capitaliser sur la couverture du PNR du Gâtinais Française et l'offre de tourisme de nature

- Autres communes intégrées dans le périmètre de révision de la Charte du PNR du Gâtinais Français

- Poursuivre le déploiement des itinéraires actifs entre les communes et vers les communes limitrophes



Synthèse de l'axe 2

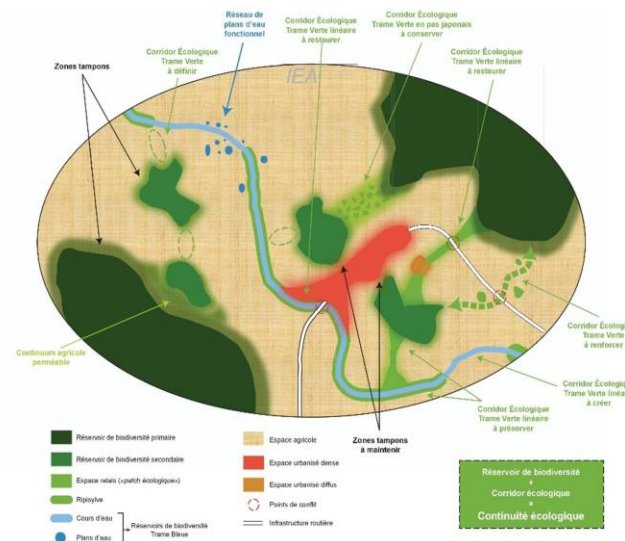
Axe 3

Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

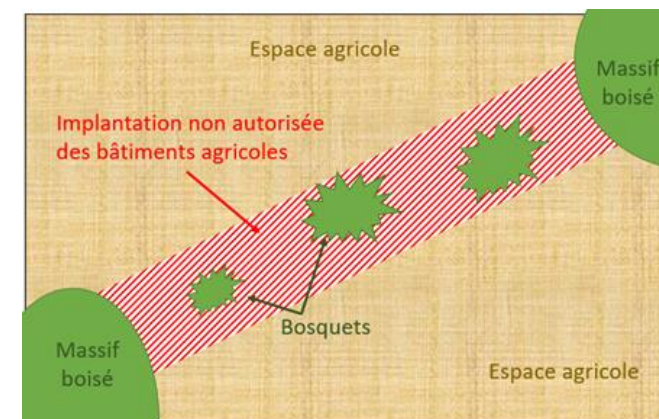
Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

3.1 Mobiliser les outils du SCoT-AEC pour veiller à la protection des continuités écologiques et paysagères

- Limiter la consommation foncière en s'appropriant la notion de ZAN « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) pour en proposer une déclinaison adaptée au territoire
- Maintenir les coupures urbaines et préserver la richesse de la biodiversité du territoire à travers la préservation de la Trame Verte et Bleue et la valorisation des entités naturelles, agricoles et forestières.



Principe de la trame verte et bleue (TVB)



Exemple de réglementation protégeant la trame verte

Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

3.3 Intégrer le cycle de l'eau dans l'ensemble des réflexions d'aménagement du territoire

- Viser de façon systématique la gestion des eaux pluviales à la source pour les nouvelles opérations d'aménagement urbain afin de tendre vers le zéro rejet à minima des pluies courantes aux réseaux d'assainissement
- Protéger les zones humides et renforcer les zones fraîches notamment en redonnant une place à l'eau en milieu urbain (ex : préservation et/ou valorisation des mares et autres plans d'eau existants intra-urbains).
- Préserver les **habitats naturels participant au cycle de l'eau** (stockage, filtration, épuration) tels que les zones humides, les berges, etc.

1- Toiture végétalisée 3- Nœud d'infiltration 5- Puits d'infiltration
 2- Récupérateur d'eau de pluie 4- Bassin paysager inondable



Gestion des eaux pluviales à la parcelle : des solutions variées

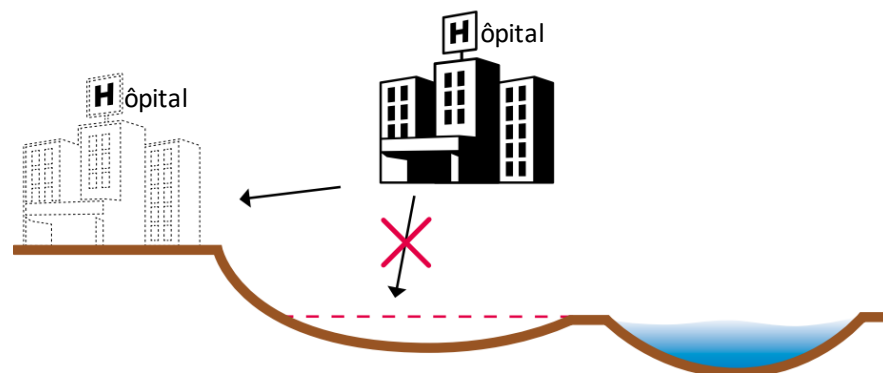
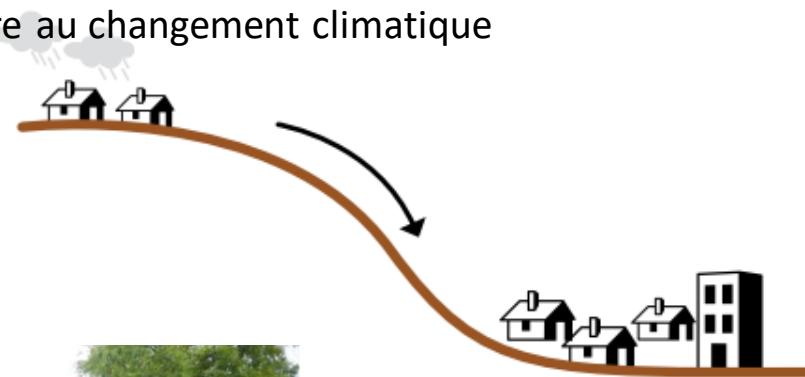


L'Essonne, D'Huisson-Longueville

Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

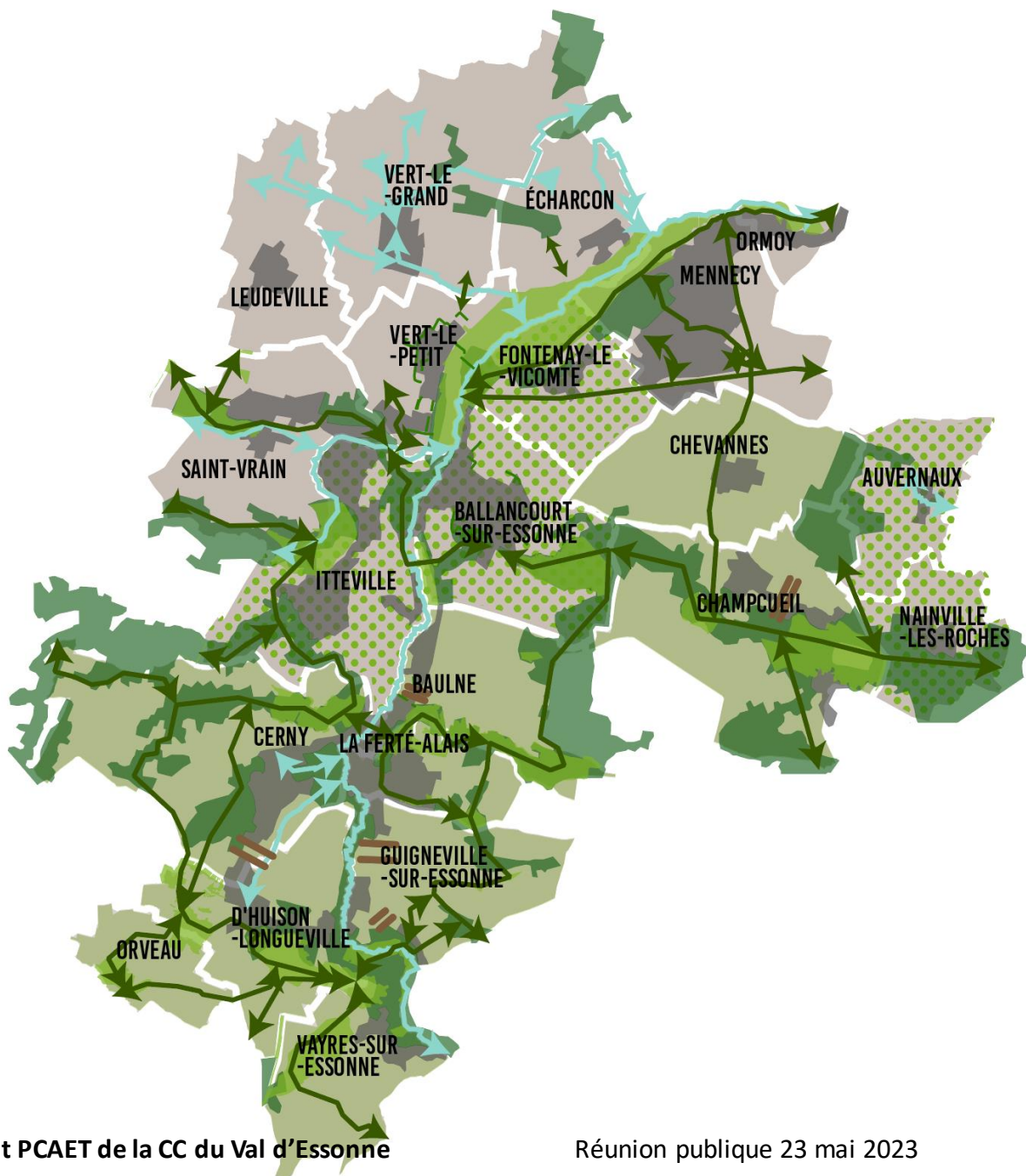
3.5 Agir sur les nuisances, les risques et les pollutions et adapter le territoire au changement climatique

- Assurer le développement du territoire sans exposer davantage les nouvelles populations.
- Réduire la vulnérabilité du territoire dans les zones sensibles grâce à l'appui des données et autres informations existantes (ex : PPRi, PPRn Retrait-Gonflement des argiles, classement ICPE ou des infrastructures de transport générant des nuisances sonores) et de la connaissance locale.



Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

Synthèse de l'axe 3



limiter la consommation et l'artificialisation des espaces NAF

Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein de l'enveloppe urbaine

Protéger, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel reconnu

Communes adhérentes au PNR du Gâtinais français

Communes intégrées dans le périmètres de révision de la Charte du PNR du Gâtinais Français

Sites Natura 2000, ZNIEFF, ZPENS, Zones humides

Protéger et valoriser le patrimoine naturel ordinaire : les espaces naturels et boisés, réservoirs de biodiversité

Continuités écologiques de la trame bleue

Continuités écologiques de la trame verte

Préserver les coupures d'urbanisation

CONTEXTE

L'intégration du PCAET au sein du SCoT = le SCoT-AEC

L'ordonnance du 17 juin 2020 conforte le rapprochement entre le SCoT et le PCAET.

Le SCoT-AEC poursuit les objectifs énoncés à l'article L.229-26 du code de l'environnement, à savoir atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Le SCoT-AEC intègre ainsi un plan d'action sur 6 ans qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des axes suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

Les axes et leviers de la stratégie territoriale

- Agir sur la rénovation énergétique et la construction de bâtiments (publics/ privés) économes en énergie
 - Développer et encourager la mobilité durable
 - Préserver les milieux naturels et les ressources,
- Poursuivre la transition énergétique en renforçant le développement des énergies renouvelables
 - Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie
 - Aménager durablement le territoire
 - Aller vers des filières économiques plus durables
 - Engager largement les acteurs de la transition énergétique
 - Produire des matériaux biosourcés



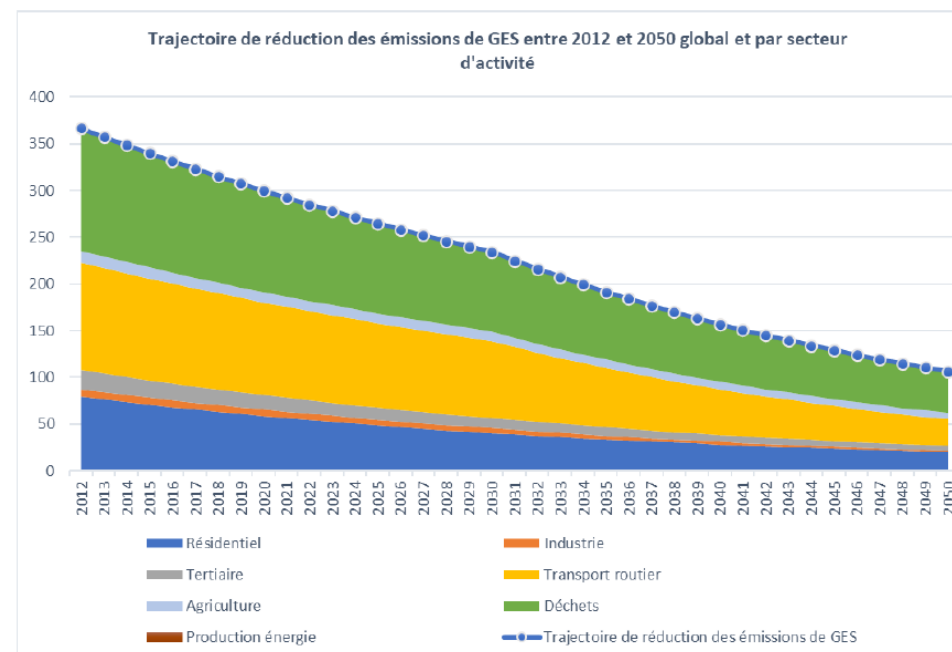
Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

- d'un scénario **volontariste**, consistant en la projection d'objectifs permettant d'atteindre les objectifs fixés par les lois et réglementations aux horizons 2030 et 2050.

En matière d'émission de GES

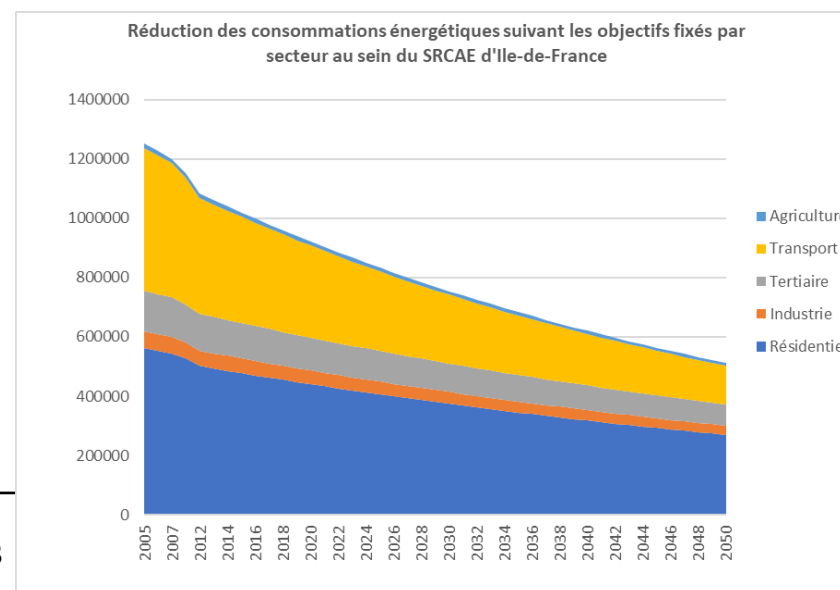
	2012	2026	2030	2050
Résidentiel	79,1	46,9	40,3	19,8
Industrie	8,4	6,0	5,5	1,6
Tertiaire	20,7	12,2	10,6	5,2
Transport routier	114,9	89,0	82,7	28,7
Agriculture	12,3	10,4	10,0	6,6
Déchets	130,2	93,1	84,6	44,3
Production énergie	1	0,7	0,7	0,3
Total	367	258	234	106

Objectif de réduction (2012/2030)	-36%
Objectif de réduction (2012/2050)	-71%



En matière de consommations énergétiques

	2005	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	562490	392896	368081	269995
Industrie	57130	41794	39500	30279
Tertiaire	137000	100223	94723	72610
Transport	479460	256039	227908	129454
Agriculture	15710	12365	11851	9740
Total	1251790	803316	742064	512079



Volontariste

Axe 3 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

- d'un scénario **volontariste**, consistant en la projection d'objectifs permettant d'atteindre les objectifs fixés par les lois et réglementations aux horizons 2030 et 2050.

En matière de qualité de l'air

Objectif de réduction

2005/2030

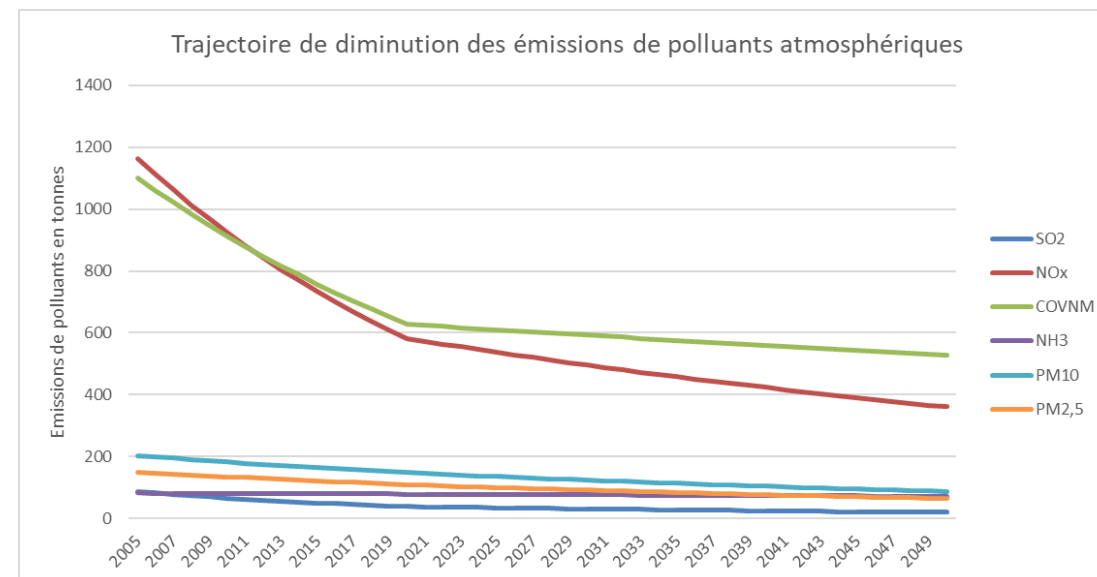
-49,3%

Objectif de réduction

2005/2050

-59%

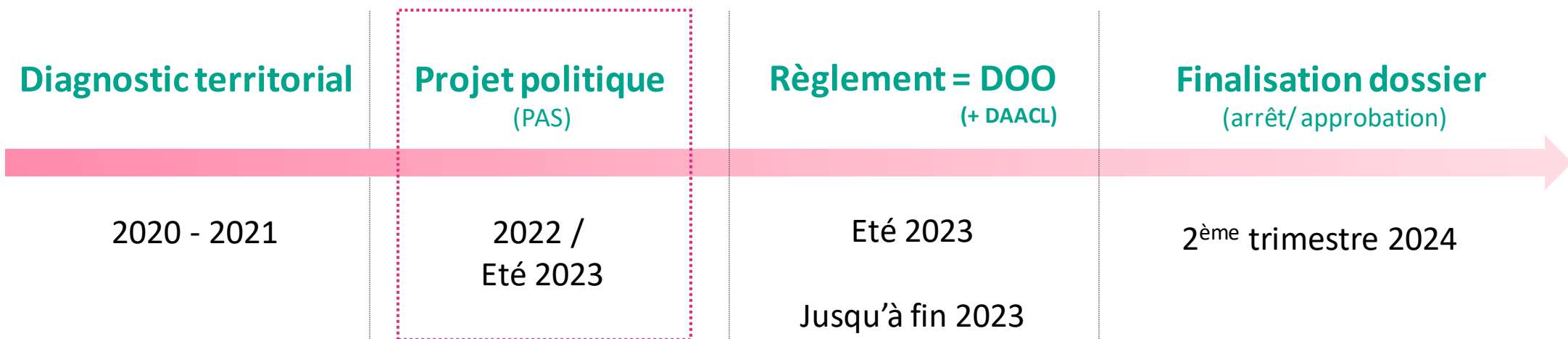
	SO2	NOx	COVNM	NH3	PM10	PM2,5	Pourcentage de réduction par rapport à
2026	-61%	-55%	-45%	-6%	-34%	-34%	-46,9%
2030	-64%	-57%	-46%	-7%	-39%	-39%	-49,3%
2050	-77%	-69%	-52%	-13%	-57%	-57%	-59%



En matière de développement des énergies renouvelables

	Constat (en GWh)	Avec objectif de couverture des consommations d'environ 60% (en GWh)
Production ENR actuelle (2021)	449,3	Production ENR estimée en 2030
Consommations énergétiques (2017)	1199	Consommations estimées en 2030
Taux de couverture des consommations par ENR	37%	Taux de couverture des consommations par ENR
		60%

3- Prochaines étapes



Prochaines étapes :

- Réunion publique
- Débat sur le PAS en Conseil Communautaire (été 2023)



Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial



Merci pour votre participation